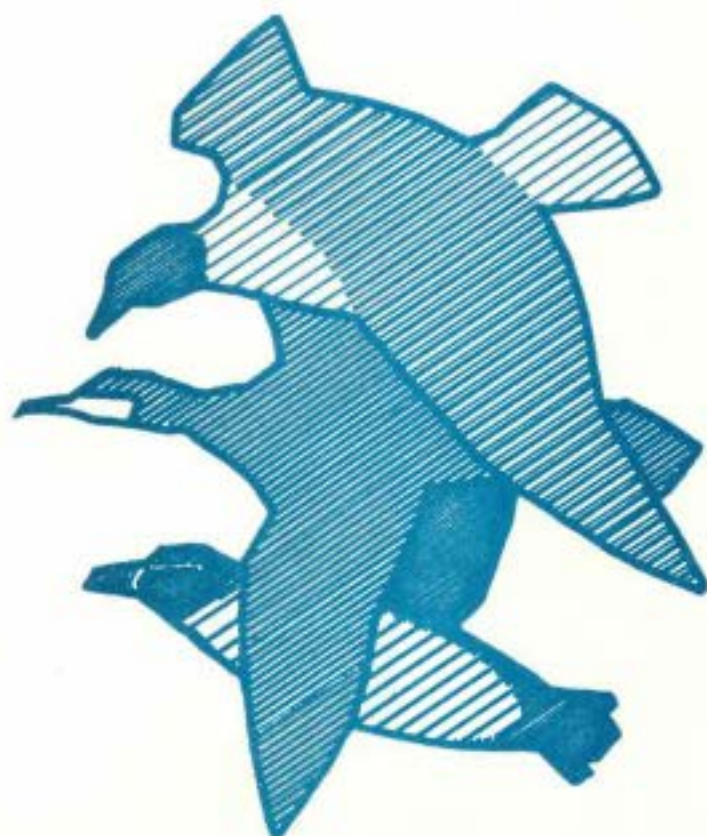


S.E.P.N.B. & G.O.N.
SOCIETE POUR L'ETUDE
ET LA PROTECTION DE
LA NATURE EN BRETAGNE
&
GROUPE ORNITHOLOGIQUE
NORMAND

annuaire des réserves bretonnes et normandes



— 1985 —

S. E. P. N. B. & G. O. N.
SOCIETE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION
DE LA NATURE EN BRETAGNE
GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND

ANNUAIRE DES RESERVES
BRETONNES ET NORMANDES
1985

Rédaction
G.O.N./Gérard DEBOUT
S.E.P.N.B./Alain THOMAS
Conception et mise en page
Alain THOMAS

A

ERIC GRANDSERRE

notre ami très cher...

*Ces administrations, municipalités et organismes ont apporté leur soutien
aux réserves du Groupe Ornithologique Normand.*

Nous leur adressons nos plus vifs remerciements.

- . La Communauté Economique Européenne*
- . Le Ministère de l'Environnement*
- . La Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement
de Basse Normandie*
- . La Direction Départementale de l'Agriculture de la Manche*
- . La Direction Départementale de l'Equipement de la Manche*
- . La Sous Préfecture de Cherbourg*
- . Les municipalités de Genêts, Carteret, Vauville (Manche), St Pierre du
Mont et Vire (Calvados)*
- . La SGN et les entreprises du grand chantier de la Hague*

Ces administrations, municipalités et organismes
ont apporté leur soutien
aux réserves de la S.E.P.N.B.

Nous leur adressons nos plus vifs remerciements.

- . La Direction de la Protection de la Nature du Ministère de l'Environnement.
- . La Direction à l'Urbanisme et aux Paysages du Ministère de l'Urbanisme et du Logement.
- . La Direction régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Bretagne.
- . La Direction régionale de la Société Nationale des Chemins de Fer.
- . La Direction départementale de la Jeunesse et des Sports du Morbihan.

- . Les municipalités de CANCALE (35), FREHEL (22), GROIX (56), SENE (56).

- . La Direction régionale du CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE

SOMMAIRE

Partie I : Nouvelles des réserves de la S.E.P.N.B.	page 13
Partie II : Carte et fiches signalétiques des réserves du G.O.N et de la S.E.P.N.B.	page 21
Partie III : La réserve naturelle François LE BAIL/GROIX	page 49
Partie IV : Des affaires peu ordinaires	page 53
Partie V : Bilan ornithologique	
V.1. Bilan par réserves	page 65
V.2. Bilan par espèces	page 99
Partie VI : Bilan de l'éradication	page 119
Partie VII : Bilan botanique	page 125
Partie VIII : Liste des inventaires et recherches	page 129
Partie IX : Travaux de restauration	page 135
Partie X : Bilan de l'animation	page 141
Partie XI : Activités diverses	page 151
Annexe : Extraits de presse et publications	page 173

NOTE A L'INTENTION DES LECTEURS

L'Annuaire des réserves bretonnes et normandes est avant tout un outil de travail et de référence.

Aussi, pour faciliter vos recherches, sachez que les pages vertes concernent les réserves du G.O.N. et les pages blanches celles de la S.E.P.N.B.

PARTIE I : Nouvelles des réserves de la S.E.P.N.B.

Les gestionnaires des réserves naturelles en Pays de Lorient.

Durant trois jours, du 12 au 14 septembre, plusieurs dizaines de personnes chargées du fonctionnement de réserves naturelles en France se sont retrouvées à Lorient à l'invitation de la Conférence Permanente des Réserves Naturelles et de la S.E.P.N.B. chargée de l'organisation de cette assemblée générale de la C.P.R.N. Ce moment privilégié d'échanges s'est prolongé sur le terrain par les visites des réserves de Groix, Falguérec et Sérent.

Les réserves de la S.E.P.N.B. : "Nature en réserve, nature en conserve ?"

La S.E.P.N.B. était invitée au colloque organisé par les Journalistes-Ecrivains pour la Nature et l'Ecologie les 1 et 2 février à l'Université de Paris VIII.

L'expérience de l'association en matière de gestion des réserves, ses acquis, ses points de force y ont été présentés s'ajoutant ainsi aux autres exposés. Une occasion supplémentaire de rappeler notamment la nécessité de l'intérêt scientifique préalable à la création des réserves, la complémentarité dans le quotidien de la gestion entre naturalistes amateurs et professionnels, le besoin d'une politique plus volontariste des Pouvoirs publics, etc...

Les réserves d'associations en France.

Tel est le titre d'une étude proposée au Ministère de l'Environnement par la S.E.P.N.B. et rédigée par J.P. FERRAND.

Où en est-on, en France, en 1985 en matière de réserves "libres", "privées",... c'est-à-dire de réserves biologiques créées par des associations du type S.E.P.N.B. en dehors du cadre juridique général de la protection de la nature.

Ce travail a permis de localiser les réserves, de dresser un premier

inventaire des gestionnaires et d'analyser ce phénomène à travers ses raisons d'être, ses atouts et ses faiblesses...

Une expérience reconnue et sollicitée...

Durant l'année, la S.E.P.N.B. a eu l'honneur d'être nommée au sein du Comité de Gestion de la réserve naturelle des Sept-Iles gérée par la L.P.O.

Pour des raisons officiellement inconnues, le Préfet a repris son arrêté.

A la réserve naturelle de St Nicolas des Glénan, la situation évolue doucement : la S.E.P.N.B., avec l'aide du Conservatoire Botanique de Brest, a décidé des interventions de gestion sauvage de la station de Narcisses tandis que les efforts des uns et des autres aboutissaient à la nomination d'un comité de gestion dont la S.E.P.N.B. et le Conservatoire Botanique sont membres. Une gestion "normale" est enfin pour bientôt.

Une nouvelle réserve en 1985.

Le Centre National d'Etudes des Télécommunications de Lannion a répondu favorablement à la demande de mise en réserve de l'île Losquet (Côtes-du-Nord). Cet accord permet d'une certaine façon de combler le vide existant entre la baie de Morlaix et le Cap Fréhel dans le réseau de sites de reproduction protégés des sternes en Bretagne.

L'équipe permanente de la Station ornithologique de l'île Grande (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est associée dès à présent au suivi de cette nouvelle réserve.

La chasse d'été au gibier d'eau : Falguérec première victime :

Dans la nuit du 21 au 22 juillet, la réserve de Falguérec (56) reçoit la visite d'un commando musclé. Le stand d'information et d'accueil du public est détruit, la plupart des panneaux de signalisation et de balisage arrachés, volés ou peints. A ce jour, les auteurs courent toujours.

Pour des raisons d'ordre biologique, la S.E.P.N.B. est hostile à la chasse d'été. La section vannetaise informe, sensibilise la municipalité de Séné. Celle-ci opte pour une interdiction de cette pratique. Des chasseurs locaux "explosent" et font pression bruyamment. La nuit suivante, ... Qui ?

Er Lannic ou l'émission la plus longue de la "Course au Trésor".

Le 29 juin 1982, l'hélicoptère de la "Course au Trésor" d'ANTENNE 2 atterri à deux reprises sur la réserve. L'accès y est interdit à cette époque par arrêté préfectoral !

Trois ans, plus tard, la S.E.P.N.B. et la F.F.S.P.N. obtiennent enfin réparation. La société de production travaillant pour A.2 est condamnée pour destruction d'espèce protégée.

Les réserves dans le Train.

Du 4 au 17 août, quotidiennement l'exposition "Les Réserves de Bretagne" a circulé en alternance sur les lignes Brest-Paris et Quimper-Paris dans le cadre de l'opération "Loisirails" de la S.N.C.F.- Région Ouest.

Une manière nouvelle de communiquer avec un public détendu et attentif.

Les réserves naturelles, ça roule !

75.000 visiteurs.

C'est approximativement le nombre de personnes accueillies ou contactées sur les six réserves ouvertes au public durant la saison estivale. Un chiffre qui retiendrait l'attention de plus d'un professionnel du tourisme !

La réserve, lieux d'accès à la vie active.

Comme nombre d'associations, la S.E.P.N.B. a proposé des contrats T.U.C. Le secteur réserves a accueilli trois jeunes, au Cap Sizun (29), à Groix et à Falguérec (56). Là où un encadrement sérieux et constant était possible.

Des expériences positives mais ne pouvant déboucher à chaque fois sur une budgétisation de postes...

Passage de témoin au Cap Sizun.

En cours d'année, René BOZEC a souhaité cesser ses fonctions de garde-animateur de la réserve. Il a rejoint Lorient pour un nouvel emploi, laissant sur place un excellent souvenir.

Pierre LE FLOC'H, capiste et animateur-saisonnier depuis plusieurs années, lui a succédé pour coordonner des activités sans cesse croissantes dans la doyenne des réserves de l'association.

Le retour des cormorans.

500 couples de cormorans disparaissent en 1984 de l'île des Landes (35). Un renard introduit en est la cause et conduit la S.E.P.N.B. à réclamer pour la première fois de son existence une battue sur un site dont elle a à charge la gestion...

En juin de cette année, 210 couples sont de nouveau présents et se

reproduisent. Grands cormorans et cormorans huppés reviennent de loin!

Les découvertes de l'année.

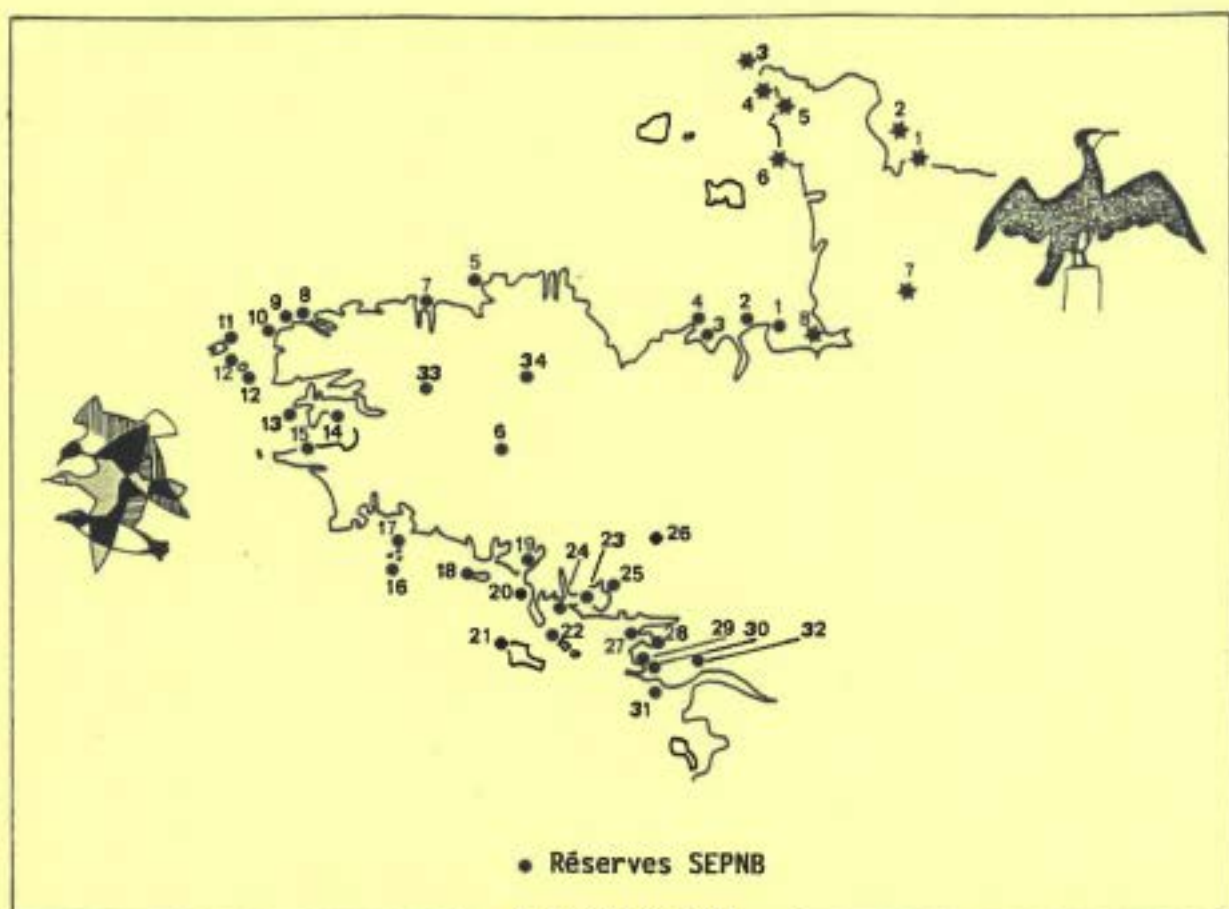
L'année des grands cormorans ? Avec leur retour sur l'île des Landes, la première reproduction en baie de Morlaix (29) est un événement.

Un nouvel indice de reproduction de l'Eider est obtenu dans l'archipel d'Houat (56) et un nouveau site pour le Puffin des anglais à Ouessant (29) sur le Koz. Falguérec (56) reçoit son premier visiteur américain sous la forme d'un bécasseau tacheté .

Côté mammifères, la loutre est présente à Clesseven (22) et au moins un nouveau bébé phoque est trouvé dans l'archipel de Molène (29).

PARTIE II : Carte et fiches signalétiques

des réserves du G.O.N. et de la S.E.P.N.B.



- | | |
|---|---|
| 1. Saint-Pierre du Mont (14) | 16. Archipel des Glénan (29) |
| 2. Saint-Marcouf (50) | 17. Réserve naturelle de St Nicolas des Glénan (29) |
| 3. Ilots de La Hague (50) | 18. Réserve naturelle François Le Bail/Groix (56) |
| 4. Nez de Jobourg (50) | 19. Ilots de la rivière d'Etel (56) |
| 5. Mare de Vauville (50) | 20. Rohellan (56) |
| 6. Cap de Carteret (50) | 21. Koh-Kastell et ilots de Belle Ile (56) |
| 7. La Dathée (14) | 22. Ilots/Archipel d'Houat (56) |
| 8. Ilot de Tombelaine (50) | 23. Er Lannic et ilots de la baie de Sarzeau (56) |
| 1. Ile des Landes (35) | 24. Méaban (56) |
| 2. Le Grand Chevret (35) | 25. Marais du Petit Falguérec (56) |
| 3. La Colombière (22) | 26. Tourbières de Kerfontaine (56) |
| 4. Ilots du Cap Fréhel (22) | 27. Ile à Bacchus (56) |
| 5. Ile Losquet (22) | 28. Salines du Grand Quifistre (44) |
| 6. Tourbière de Clesseven (22) | 29. Salines du marais guérandais (44) |
| 7. Ilots de la baie de Morlaix (29) | 30. Héronnière du Haut-Villeneuve (44) |
| 8. Trevorc'h (29) | 31. Pierre Percée (44) |
| 9. Fourn Cros (29) | 32. Domaine de Bois Joubert (44) |
| 10. Ile d'Yock (29) | 33. Bois de Kerhorou (22) |
| 11. Ilots d'Ouessant (29) | 34. Moulin du Reun Du (29) |
| 12. Archipel de Molène (29) | |
| 13. Roches de Camaret (29) | |
| 14. Le Guern (29) | |
| 15. Réserve M.H.Julien (Cap Sizun) (29) | |

RESERVE : St PIERRE DU MONT

Département : Calvados/14
 Commune : St Pierre du Mont
 Propriétaire : Mr Houyvet

Date de création : 10 octobre 1980
 Type d'accord : convention de gestion

Superficie : 1 ha
 Biotope : falaises maritimes

Intérêt principal : nidification d'oiseaux marins (fulmars, tridactyles)

Accessible au public : non
 Animation : oui, depuis un belvédère naturel aménagé

Conservateur : Bruno Lang
 Garde : non
 Equipement : panneaux

RESERVE : LA DATHEE

Département : Calvados/14
 Commune : St Manvieu Bocage
 Propriétaire : commune

Date de création :
 Type d'accord :

Superficie : 3 ha
 Biotope : plan d'eau artificiel

Intérêt principal : nidification et hivernage d'oiseaux d'eau

Accessible au public : non
 Animation : oui en périphérie, de septembre à juin

Conservateur : Jean COLLETTE
 Garde : non
 Equipement : fossé + panneaux

RESERVE : ILE de TERRE/St MARCOUF

Département : Manche/50
 Commune : Les Iles St Marcouf ne dépendent d'aucune commune
 Propriétaire : domaine privé de l'Etat.

Date de création : 11 juillet 1967
 Type d'accord : convention avec le Muséum d'Histoire Naturelle
 à qui l'île est affectée - gestion GONm

Superficie : 3 ha
 Biotope : îlot couvert de lavandières + sol nu autour d'un
 fort du 19ème siècle

Intérêt principal : colonie de grand cormoran + autres oiseaux marins

Accessible au public : non

Animation : non

Conservateur : Bernard BRAILLON

Garde : non

Équipement : panneaux

RESERVE : ILOTS de La HAGUE

Département : Manche/50
 Commune : Jobourg, Auderville, Digulleville, Omonville.
 Propriétaire : Domaine Public Maritime

Date de création : 8 juin 1983
 Type d'accord : occupation temporaire du Domaine Public Maritime
 gestion GONm

Superficie : moins d'un ha
 Biotope : îlots rocheux sans végétation, sauf un

Intérêt principal : nidification d'oiseaux marins

Accessible au public : non

Animation : non

Conservateur : Gérard DEBOUT

Garde : non

Équipement : panneaux

RESERVE : NEZ de JOBOURG

Département : Manche/50
 Commune : Jobourg
 Propriétaire : Mr J. ALAMARGOT

Date de création : 1968
 Type d'accord : convention de gestion reconduite le 30/10/82
 gestion GONM

Superficie : 2 ha
 Biotope : landes et falaises maritimes

Intérêt principal : nidification d'oiseaux marins (cormoran huppé)

Accessible au public : non
 Animation : oui, week end de Pâques, de la Pentecôte et en juillet

Conservateur : Thierry GALLIOU
 Garde : non
 Equipement : panneaux et clôture

RESERVE : MARE de VAUVILLE

Département : Manche/50
 Commune : Vauville
 Propriétaire : Mme E. PELLERIN
 Château de Vauville

Date de création : 1er mai 1970
 Type d'accord : Réserve Naturelle/arrêté ministériel du 6/05/76
 convention de gestion GONM (décembre 82)

Superficie : 44,5 ha
 Biotope : mares littorales et cordon dunaire

Intérêt principal : flore, entomofaune et avifaune (fuligules morillons)

Accessible au public : oui sur le sentier balisé
 Animation : oui

Conservateur : Chantal KAPPS
 Garde : oui
 Equipement : panneaux, clôture

RESERVE : CAP de CARTERET

Département : Manche/50
 Commune : Barneville Carteret
 Propriétaire : Commune

Date de création : 17 novembre 1980
 Type d'accord : convention de gestion
 gestion GONM

Superficie : 4 ha
 Biotope : lande et falaise sur cap schisteux

Intérêt principal : nidification du grand corbeau, végétation et
 géologie remarquables

Accessible au public : oui, contrôlée pendant la période de nidification
 Animation : oui, fin mars/début avril (animation gardiennage)

Conservateur : Michel PHILIPPOT
 Garde : oui
 Equipement : panneaux et clôture mobile

RESERVE : YONBELAINE

Département : Manche/50 (baie du Mont St Michel)
 Commune : Genêts
 Propriétaire : commune

Date de création : novembre 1985
 Type d'accord : convention de gestion.
 réserve de chasse approuvée

Superficie : 5 hectares
 Biotope : îlot rocheux avec pelouses, broussailles arbustives
 et quelques arbres

Intérêt principal : oiseaux marins nicheurs, reposoir hivernal

Accessible au public : non pendant la période de nidification (mars/août)
 Animation : oui éventuellement en périphérie (sortie avec
 traversée des grèves)

Conservateur : Luc LOISON
 Garde : non
 Equipement : panneaux

ILE DES LANDES

Département : Ille et Vilaine

Commune : CANCALE

Propriétaire: Marcel LAURENT
12, rue Abel
75012 PARIS

Date de création : 26.06.1961

Type d'accord pour la mise en réserve : Convention en date du 10.7.1973

Autres mesures de protection : Située dans la Réserve de Chasse du DPM
"Ile des Landes Maritime".

Superficie : 8 ha

Biotope : Ilôt rocheux long avec arrête centrale escarpée

Intérêt principal : Oiseaux marins (cormorans, tadornes,...)

Accessibilité au public : Non

Type d'animation : 1'Eté depuis la pointe du Grouin.

Conservateur : Fanc'h PUSTOC'H
Le Bas Verger
MINIAC s/s BECHEREL
35190 TINTENIAC

Garde : Aide apportée par sémaphore de la pointe du Grouin

Equipement : 1 Zodiac MKII et remorque ATLAS
1 tente familiale pour l'animation
1 longue-vue Kowa

GRAND CHEVRET

Département : Ille et Vilaine

Commune : SAINT COULOMB

Propriétaire: Henri VERRIERE
3, rue François 1er
75008 PARIS

Marc ANDRE
24, avenue du Pdt Kennedy
75016 PARIS

Date de création : 1958

Type d'accord pour la mise en réserve : Convention en date du 20.05.1975

Autres mesures de protection : Située dans réserve de chasse du DPM
"Grand Chevret Maritime "

Superficie : 1 ha 18 a 02 ca

Biotope : Ilôt rocheux élevé

Intérêt principal : Oiseaux marins (cormorans)

Accessibilité au public : Non

Type d'animation : -

Conservateur : Fanc'h PUSTOC'H
Le Bas Verger
MINIAC s/s BECHEREL
35190 TINTENIAC

Garde :

Equipement :

LA COLOMBIERE

Département : Côtes-du-Nord

Commune : SAINT JACUT

Propriétaire: Département des Côtes-du-Nord

Date de création : 4.03.1985

Type d'accord pour la mise en réserve : Convention de gestion

Autres mesures de protection : Arrêté de Protection de Biotope (1.08.1985)

Superficie : 12 a

Biotope : Ilôt rocheux bas

Intérêt principal : Oiseaux marins (sternes)

Accessibilité au public : Non

Type d'animation : -

Conservateur : Florence GULLY
Bd du Vieux Chateau
22750 SAINT JACUT

Garde : recrutement en cours

Equipement :

ILOTS DU CAP FREHEL

Département : Côtes-du-Nord

Commune : FREHEL

Propriétaire: Etat

Date de création : 1965

Type d'accord pour la mise en réserve : Location "Droit d'occuper" jusqu'au
1.04.1993.

Autres mesures de protection : Ilôts situés dans la réserve de chasse du DPM
"Cap Fréhel Maritime".

Superficie :

Biotope : Ilôts rocheux, élevés.

Intérêt principal : Oiseaux marins (alcidés, ...). Site.

Accessibilité au public : Non

Type d'animation : Animation estivale à partir du Cap Fréhel.

Conservateur : Michel GUET
Le Pré Chauvin
22550 MATIGNON

Garde :

Equipement : 2 longues vues (KOWA-MIRADOR) + 2 pieds
1 camionnette SHERPA
1 stand forain

ILE LOSQUET

Département : Côtes-du-Nord

Commune : PLEUNEUR BODOU

Propriétaire: CNET LANNION

Date de création : 28.12.1984

Type d'accord pour la mise en réserve : Convention de gestion

Autres mesures de protection :

Superficie : 9 ha 20 a 70 ca

Biotope : Ilot plat avec pelouses et landes maritimes.

Intérêt principal : Oiseaux marins

Accessibilité au public : Non

Type d'animation : -

Conservateur : Daniel COLLOBERT
Kersquival
PLOULEC'H
22300 LANNION

Participation à la gestion
de la Station Ornithologique
de L'Ile Grande (LPO)

Garde :

Equipement : Un petit bâtiment désaffecté
appartenant au CNET y sert
d'observatoire

CLESSEVEN

Département : Côtes-du-Nord

Commune : GLOMEL

Propriétaire: Pierre LEMOINE
Clesseven
GLOMEL - 29110 ROSTRENEH

Date de création : 05.03.1983

Type d'accord pour la mise en réserve : Convention de gestion

Autres mesures de protection :

Superficie : 28 ha 78 a 86 ca

Biotope : Lande tourbeuse - Bas marais

Intérêt principal : Milieu

Accessibilité au public : Non sauf autorisation du propriétaire ou du
conservateur

Type d'animation : Sorties encadrées par la SEPMB

Conservateur : Dominique CARCREFF
Restalgon
56320 LE FAUQUET

Garde :

Equipement :

BOIS DE KERHOROU

Département : Côtes-du-Nord
Commune : MAEL PESTIVIEN
Propriétaire: SEPNB

Date de création : 14.01.1981

Type d'accord pour la mise en réserve :

Autres mesures de protection :

Superficie : 90 a 05 ca

Biotope : Bois sur dôme et chaos rocheux

Intérêt principal : Paysage, Histoire.

Accessibilité au public : Oui

Type d'animation : -

Conservateur : Jacques PETIT
Le Petit Clos
SAINT BRANDAN - 22800 QUINTIN

Garde :

Equipement :

BAIE DE MORLAIX

Département : Finistère

Commune : PLOUGASNOU

Propriétaire: La totalité des îlots est propriété de l'Etat (Beglem, Enez
Rikard, Vezoul, Ile Verte, Ile aux Sables) ^{Wragez,}

Date de création : 1.06.1962

Type d'accord pour la mise en réserve : Autorisation d'occupation temporaire
(1.1.1977 au 31.12.1991)

Autres mesures de protection : Ilots situés dans la réserve de chasse du DPM
"Baie de Morlaix".

Superficie :

Biotope : Ilots rocheux, parfois escarpés. Pelouses localement importantes

Intérêt principal : Oiseaux marins (cormorans, sternes, macareux).

Accessibilité au public : Non

Type d'animation : -

Conservateur : Evann de KERGARIOU
Coatigariou
HENVIC - 29231 TAULE

Garde : Michel QUERNE
3, place de la Libération
29226 CARANTEC

Equipement : 1 paire de jumelles (8 x 30 ATOL)
1 longue vue KOWA (avec pied)
2 brassières

MICHEL BROSSELIN TREVORC'H

ENEZ CROS

Département : Finistère

Commune : SAINT-PABU

Propriétaire: Trevorc'h vras et An Dord : SEPMB
 Trevorc'h vihan : Mr. ANSONNEUR (A.25) : 9 a
 Mr. Y.COPY (C 109) : 9 a
 Rusulan 29262 SAINT PABU

Date de création : 1966

Type d'accord pour la mise en réserve : pour partie privée, accord verbal
pour surveillance et gestionAutres mesures de protection : Située dans la réserve de chasse du DPM
"Îlots de Trevorc'h-Maritime"

Superficie : 77 a 60 ca

Biotope : Ilots bas à pelouses

Intérêt principal : Oiseaux marins (sternes)

Accessibilité au public : Non

Type d'animation : -

Conservateur : Max JONIN
 Faculté des Sciences
 29283 BREST CEDEX

Garde : Jean MENEZ
 Le Morgan
 SAINT PABU - 29262 PLOUDALMEZEAU

Equipe ment : Une paire de jumelle (garde)

Département : Finistère

Commune : PLOUDALMEZEAU

Propriétaire: Ambroise QUENTEL
 Kerloroc
 29262 PLOUDALMEZEAU

Date de création : 30 Mai 1983

Type d'accord pour la mise en réserve : Convention de gestion

Autres mesures de protection :

Superficie : 29 a 85 ca

Biotope : Ilot rocheux

Intérêt principal : Oiseaux marins (sternes)

Accessibilité au public : Non

Type d'animation : -

Conservateur : Prigent LAMOUR
 Coatmeur
 29262 PLOUDALMEZEAU

Garde :

Equipe ment :

ILE D' YOCK

Département : Finistère

Commune : LANDUNVEZ

Propriétaire: SEPNS

Date de création : 3.10.1973

Type d'accord pour la mise en réserve :

Autres mesures de protection :

Superficie : 7 ha 45 a 77 ca

Biotope : Ilot bas herbu avec quelques pointes rocheuses escarpées

Intérêt principal : Végétation. Reposeoir (limicoles, ardéidés, etc...)

Accessibilité au public : Non

Type d'animation : -

Conservateur : Prigent LAMOUR
Coatmeur
29262 PLOUDALMEZEAU

Garde : Aide apportée par garde de la Société communale de chasse
et garde champêtre de Landunvez

Equipement :

IROISE Ilots d'OUESSANT

Département : Finistère

Commune : OUESSANT

Propriétaire: Les Ilots (Yourc'h Korz, ar Youc'h, Roc'h Mell, Roc'h Nell, Yuzin,
Enez ar Bougeviou glas)
sont propriétés de l'Etat

Date de création : 1.04.1960

Type d'accord pour la mise en réserve : Autorisation d'occupation temporaire
jusqu'au 31.12.1989

Autres mesures de protection : Ilots situés dans les réserves de chasse du DPM
"Ouessant S-O, S-E, N-E".

Superficie :

Biotope : Ilots rocheux escarpés

Intérêt principal : Oiseaux marins (Macareux, pétrels tempêtes,...)

Accessibilité au public : Non

Type d'animation : -

Conservateur : Yvon GUERNEUR
Station ornithologique
29242 OUESSANT

Garde :

Equipement :

IROISE
Archipel de MOLENE

Département : Finistère

Commune : MOLENE, LE CONQUET

Propriétaire: 1. Les flots de Kervourok et Morgaol appartiennent à l'Etat
2. Les îles de Banneg, Balaneg, Ledenez Balaneg et Trielen
sont propriété du Département du Finistère

Date de création : 1.04.1960

Type d'accord pour la mise en réserve : 1 - Autorisation d'occupation temporaire
pour Kervourok et Morgaol jusqu'au 31.12.1989

Autres mesures de protection : Îles
situées dans la réserve de chasse du
DPM "Molène Maritime"
2 - Convention de gestion tripartite (SEPND-
Dépt.29-Féd.départ.Chasseurs du Finistère) en
date du 18.03.1985

Superficie : 42 ha environ

Biotope : Îles basses (sable, galets, rochers, pelouses- Loc'h sur Trielen et
Balaneg).

Intérêt principal : Oiseaux marins (pétrels, puffins, macareux,...). Mammifères
marins (phoques gris)

Accessibilité au public : - Accès réglementé sur Trielen et Balaneg.

Type d'animation : - Accès interdit (Banneg) en tout temps ou
temporairement (Morgaol, Kervourok)
Pas d'animation dans l'immédiat

Conservateur : Christian HILY
Faculté des Sciences
29203 BREST CEDEX

Garde : Mr. Jo CALLAC de Molène assure la fonction de passeur

Équipement :
- Maison de goémonier restaurée sur Banneg (1979/WWF)
- Zodiac MKII + moteur Yamaha
- Annexe Zodiac Eurovinyl + moteur Yamaha } avec accastillage
- 1 paire de jumelles (conservateur)
- Appareillage photo : 1 moteur
- 2 postes VHF

ROCHES DE CAMARET

Département : Finistère
 Commune : CAMARET
 Propriétaire: Les Tas de Pois (Berniou Pez) et le Guesc
 sont propriétés de l'Etat
 Date de création : 1960
 Type d'accord pour la mise en réserve : Autorisation d'occupation temporaire
 jusqu'au 31.12.1989.
 Autres mesures de protection : Ilots situés dans la réserve de chasse du DPM
 "Presqu'île de Crozon-Ilots".
 Superficie :
 Biotope : Ilots rocheux très escarpés
 Intérêt principal : Oiseaux marins (alcidés, pétrels, cormorans huppés, mouettes
 tridactyles,...)
 Accessibilité au public : Non
 Type d'animation : -
 Conservateur : Claude HUMEAU
 12, allée des Mouettes
 29129 CAMARET
 Garde : Aide apportée par centre APAS et
 Club nautique Léo Lagrange
 Equipement :

LE GUERN

Département : Finistère
 Commune : TELGRUC
 Propriétaire: . SEPMB
 . Jean DUFIEF
 4, rue A. Perret - 75013 PARIS
 Date de création : 1975
 Type d'accord pour la mise en réserve : Convention de gestion
 Autres mesures de protection :
 Superficie : Environ 18 ha
 Biotope : Falaises et landes littorales
 Intérêt principal : Végétation (lichens,...) et oiseaux marins.
 Accessibilité au public : Oui
 Type d'animation : Aucune animation pour l'instant
 Conservateur :
 Garde :
 Equipement :

Michel-Hervé JULIEN
CAP SIZUN

Département : Finistère

Commune : Goulien

Propriétaire: 1. Département du Finistère et SEPNE pour partie terrestre
2. Etat pour flots (Milinou bras, Milinou Kermaden, An Avrelleg,
Danou, Duellou, Kulannou).

Date de création : 1959

Type d'accord pour la mise en réserve : 1. Convention de gestion avec le Département
(jusqu'au 22.1.1993)
2. Autorisation d'occupation temporaire pour
les flots jusqu'au 31.12.1989.

Autres mesures de protection : Réserve bordée par la réserve de chasse du DPM
"CAP SIZUN-Maritime"

Superficie : 26 ha (Département 24 ha - SEPNE 2 ha)

Biotope : Falaises et landes littorales - Ilots escarpés

Intérêt principal : Oiseaux marins (alcidés, pétrels, mouettes tridactyles).

Accessibilité au public : Oui (du 15.03 au 31.08)

Type d'animation : Visites guidées (observatoires - sentier botanique)

Conservateur :

Garde : Pierre LE FLOC'H
Maison de la Réserve
GOULIEN - 29113 AUDIERNE

Equipement : . véhicule-exposition Renault Master
. tente pour exposition
. matériel optique (2 l.vues fixes DIMO et 3 l.vues portatives)
. maison d'habitation pour le garde avec deux annexes (appenti et
bureau-gîte pour personnes en mission)
. appareil photo Minolta. Téléobjectif Soligor
. Zodiac MKI + moteur Mercury avec accastillage complet
. 1 congélateur
. 1 barre de coupe
. 1 vélo
. 1 Projecteur diapos Zeiss
. 1 Projecteur à iode
| . 1 répondeur automatique
| . 1 machine à écrire
| . 1 lit pliant
| . 1 armoire
- P.A.J. (Point Accueil Jeunes) sur le terrain de la maison de
la réserve

ARCHIPEL DE GLENAN
ET DES MOUTONS

Département : Finistère
Commune : FOUESNANT
Propriétaire: Les îlots de Brilinnec, Guiriden, Castel-Braz (Glénan),
Penn ar Guern, Enez ar Razed (Moutons) sont propriétés de l'Etat.
Date de création : 1960
Type d'accord pour la mise en réserve : Autorisation d'occupation temporaire
jusqu'au 31.12.1989
Autres mesures de protection : Îlots situés dans la réserve de chasse du DPM
"Glénan-Maritime"
Superficie :
Biotope : Îlots rocheux ou d'accumulation
Intérêt principal : Oiseaux marins
Accessibilité au public : Non
Type d'animation : -
Conservateur : Michel COSSEC
60, rue de la Marine
29115 LE GUILVINEC
Garde :
Équipement :

REUN DU

Département : Finistère
Commune : LOCQUEFFRET
Propriétaire: SEPND
Date de création : 1 Juillet 1984
Type d'accord pour la mise en réserve :
Autres mesures de protection :
Superficie : 22 a
Biotope : Vallon boisé encaissé . Ancien moulin .
Intérêt principal : Site
Accessibilité au public : oui
Type d'animation : Base pour activités pédagogiques
Conservateur : Section SEPND-MONTS D'ARREE
Ecole publique
BOTNEUR
29118 HUELGOAT
Garde :
Équipement :

François LE BAIL - GROIX

Département : Morbihan
Commune : GROIX
Propriétaire: Commune de GROIX

Date de création : 23 décembre 1982 (antérieurement réserve SEPMB depuis le 13.01.1979)
Type d'accord pour la mise en réserve : Réserve Naturelle (Loi de juillet 1976)

Autres mesures de protection :

Superficie : 42 ha 81 a 87 ca
Biotope : Falaises maritimes/pelouses littorales/Landes
Intérêt principal : Minéralogie-géologie/Ornithologie/Botanique/Paysage

Accessibilité au public : oui

Type d'animation : Balade naturaliste guidée

Conservateur : provisoirement Max JONIN
Faculté des Sciences
29283 BREST CEDEX - Tel: 98.03.16.94

Garde : Joseph GALLO
Le Gouil
Locmaria - 56590 GROIX

Equipement : Bicyclette
Longue vue KOWA
Juwelles 8 x 40 (3 paires)
Vitrine d'information (port Tudy)
Pupitres de balisage (Pointe des Chats-Les Saisies)
Panneau informatif (Pen Men)
Panneau pédagogique (Bag Melen)

Divers :

- Comité consultatif auprès du Sous-Préfet de Lorient/Rapport annuel d'activité
- Renseignements auprès de la Section SEPMB de Lorient : Maison du Moustoir-rue Professeur Mazé - 56100 LORIENT

ILOTS DE LA RIVIERE D'ETEL Iniz er Mour - Logodenn

Département : Morbihan
Commune : SAINTE HELENE (Iniz er Mour) - PLOUHINEC (Logodenn)
Propriétaire: Iniz er Mour / Etat
Logodenn/ Aucun (bien vacant et sans maître)

Date de création : Iniz er Mour (14.04.1980). Logodenn (21 avril 1983)
Type d'accord pour la mise en réserve : Arrêtés de protection de biotope pris par la Préfecture du Morbihan

Autres mesures de protection :

Superficie : Iniz er Mour (500 m2 environ). Logodenn (200 m2 environ)
Biotope : Ilôts bas, rocheux et sablonneux.
Intérêt principal : Nidification de sternes

Accessibilité au public : Non

Type d'animation : Ponctuellement depuis 1982 à partir du rivage

Conservateur : Gérard et Arnaud GUILLAS
Mané er Hoët
MERLEVEZ - 56700 HENNEBONT

Garde : Mr. CANDALH
Mané Hellec
SAINTE HELENE - 56700 HENNEBONT

Equipement :

ROHELLAN

Département : Morbihan
 Commune : ERDEVEN
 Propriétaire: Société Morbihannaise de Sauvegarde de la Nature (SMSN).
 Siège social : 37 bis, rue Jean Gougaud
 56000 VANNES - Tél : 97.63.46.72
 Date de création : 12.11.1980
 Type d'accord pour la mise en réserve : Convention de gestion avec la SMSN
 Autres mesures de protection : Située dans la réserve de chasse du DPM
 "Ile de Rohellan-Maritime"
 Superficie :
 Biotope : Ilot rocheux
 Intérêt principal : Oiseaux marins
 Accessibilité au public : Non
 Type d'animation : -
 Conservateur : Philippe PRIGENT
 44, rue Charcot
 35000 RENNES
 Garde :
 Equipement :

MEABAN - PLADIG

Département : Morbihan
 Commune : ARZON (Meaban) SAINT-ARMEL (Pladig)
 Propriétaire: M. de GOUVELLO de KERIAVAL
 Château de Kerlevenan
 56370 SARZEAU
 Date de création : 1958
 Type d'accord pour la mise en réserve : Bail. En cours de renouvellement.
 Autres mesures de protection :
 Superficie : Meaban (1 ha 76 a 14 ca). Pladig (60 a 20 ca)
 Biotope : Ilots herbus
 Intérêt principal : Oiseaux marins
 Accessibilité au public : Non
 Type d'animation : -
 Conservateur :
 Garde :
 Equipement :

ER LANNIC - CREIZIC

Département : Morbihan

Commune : ARZON (Er Lannic) ILE AUX MOINES (Creizic)

Propriétaire: Colonel d'Aboville Yves PAILLARD
17, Passage Jean Nicot 8, allée Brancas B.P.626
75007 PARIS 44017 NANTES CEDEX

Date de création : 10.12.1974

Type d'accord pour la mise en réserve : Convention de gestion

Autres mesures de protection : Arrêté préfectoral en date du 12.1.1982
interdisant l'accès à la réserve (concerne
la totalité des îles et îlots en réserves du département du Morbihan)

Superficie :

Biotope : Ilots bas herbux

Intérêt principal : Oiseaux marins. Vestiges mégalithiques.

Accessibilité au public : Non

Type d'animation : -

Conservateur : Jean-Pierre COUTUREAU
Kerlenn
SURZUR - 56450 THEIX

Garde : Jean JAMIN
Le Logeo
56310 SARZEAU

Equipement :

Ilots de la Baie de SARZEAU
La Dervenne, Le Coti, Enezi, Penn ar Bleiz, Ile aux Oiseaux,
Ile aux Oeufs.

Département : Morbihan

Commune :

Propriétaire: Etat (Domaine public maritime)

Date de création : 12.10.1979

Type d'accord pour la mise en réserve : Location jusqu'au 31.12.1987

Autres mesures de protection : Ilots situés en limite ou à l'intérieur de la
réserve de chasse du DPM "Golfe du Morbihan"

Superficie :

Biotope :

Intérêt principal : Reproduction et hivernage d'anatides (Tadornes, Eiders,...).

Accessibilité au public : Non

Type d'animation : -

Conservateur : Section SEPMB VANNES Roger MAHEO
BP 209 Laboratoire de Bailleron
56006 VANNES CEDEX 56860 SENE

Garde :

Equipement :

Marais du FALGUEREC

Département : Morbihan

Commune : SENE

Propriétaire: SEPNB

Date de création : 27.4.1979

Type d'accord pour la mise en réserve :

Autres mesures de protection : Réserve de chasse approuvée (30.09.1980)

Superficie : 14 ha 26 a 99 ca

Biotope : Anciennes salines et prairies

Intérêt principal : Biotope. Avifaune nicheuse (limicoles,...)

Accessibilité au public : Oui

Type d'animation : Animations scolaires du 1.04 au 30.06
Animation estivale du 1.07 au 31.08

Conservateur : André FORLOT
route de Mériadec
PLESCOP - 56000 VANNES

Garde : idem

Équipement :
- Deux longues vues
- Une paire de jumelles "marines"
- Une débroussailleuse
- Une tente exposition
- Un mirador d'observation
- Un panneau d'information couvert

Marais de PUSMEN

Département : Morbihan

Commune : SAINT ARNEL

Propriétaire: SEPNB

Date de création : 1979

Type d'accord pour la mise en réserve : Acquisition. Acte notarial en date du 20.06.1979

Autres mesures de protection :

Superficie : 80 a 96 ca

Biotope : Ancienne saline

Intérêt principal : Biotope

Accessibilité au public : Non

Type d'animation :

Conservateur : Section SEPNB VANNES
B.P.209 - 56006 VANNES CEDEX

Garde :

Équipement :

Tourbière de KERFONTAINE

Département : Morbihan
Commune : SERENT
Propriétaire: Commune et Groupement Syndical Forestier de Sérent

Date de création : 21.12.1982

Type d'accord pour la mise en réserve : Convention de gestion

Autres mesures de protection :

Superficie : 11 ha 63 a 70 ca

Biotope : Tourbière

Intérêt principal : Biotope

Accessibilité au public : Oui

Type d'animation : Animations sur demande assurées par la SEPNE

Conservateur : Bernard LANCELOT
Trameur
56460 SERENT

Garde :

Equipement : Aire de stationnement
Sentier botanique balisé
Panneau d'information couvert

KOH KASTELL - BELLE - ILE

Département : Morbihan
Commune : SAUZON
Propriétaire: Commune de Sauzon

Date de création : 9.12.1962

Type d'accord pour la mise en réserve : Bail pour 10 ans (Echéance en 1992)

Autres mesures de protection : Bordée par la réserve de chasse du DPM de
"Belle Ile"

Superficie : 17 ha 44 a

Biotope : Falaises littorales

Intérêt principal : Oiseaux marins (mouettes tridactyles)
Vestiges archéologiques

Accessibilité au public : Oui - Du 1.07 au 31.08

Type d'animation : Animations sur demande au printemps
Animation estivale.

Conservateur : Yves BRIEN
Pors guenn
56360 LE PALAIS

Garde : Joseph GALLEN
Loqueilas
56360 SAUZON

Equipement : . Tente abri-exposition
. Une longue-vue + pied
. Une malle

Ilots de BELLE-ILE
Roc'h Toul-Ile en Oulm-Er Hastellie
Baguenerrez-Ile de Domois-Ile de Bangor

Département : Morbihan
Commune : SAUZON- BANGOR
Propriétaire: Etat

Date de création : 12.10.1979
Type d'accord pour la mise en réserve : Location jusqu'au 31.12.1987

Autres mesures de protection :

Superficie :
Biotope : Ilots rocheux
Intérêt principal : Oiseaux marins

Accessibilité au public : Non
Type d'animation : -

Conservateur : Yves BRIEN
Porz guenn
56360 LE PALAIS

Garde :

Equipement :

Ilots de l'ARCHIPEL D'HOuat
Valueg-Men Du-Glazig-Kareg-Seniz-
Le Grand Coin-Beg Duric-Er Yoh-

Département : Morbihan
Commune : HOuat
Propriétaire: Etat

Date de création : 12.10.1979
Type d'accord pour la mise en réserve : Location jusqu'au 31.12.1987

Autres mesures de protection :

Superficie :
Biotope : Ilots rocheux
Intérêt principal : Oiseaux marins (cormorans huppés, puffins, eiders,...)

Accessibilité au public : Non
Type d'animation : -

Conservateur :

Garde :

Equipement :

ILE A BACCHUS

Département : Morbihan
Commune : PENESTIN
Propriétaire: Me. THOUERY
28, rue Jean Moulin
18500 FOECY
Date de création : 4.02.1976
Type d'accord pour la mise en réserve : Convention de gestion
Autres mesures de protection :
Superficie :
Biotope : Ilot herbu
Intérêt principal : Oiseaux marins (Tadornes,...)
Accessibilité au public : Non
Type d'animation : -
Conservateur : Rémy GAUTRON
3, rue Paul Minot
44500 LA BAULE
Garde :
Equipement :

SALINE DU GRAND QUIFISTRE

Département : Loire-Atlantique
Commune : SAINT-MOLF
Propriétaire: S.E.P.N.B.
Date de création : 1979
Type d'accord pour la mise en réserve : Acquisition. Acte notarial en date
du 15.10.1979
Autres mesures de protection :
Superficie : 39 oeillets (5 ha 69 a 89 ca)
Biotope : Marais-salants
Intérêt principal : Production artisanale de sel
Accessibilité au public : Non
Type d'animation : -
Conservateur : Rémy GAUTRON
3, rue Paul Minot
44500 LA BAULE
Garde : Fermier Eric DROSNET
Kerjosse
Férel
Equipement : 56130 LA ROCHE BERNARD

SALINE DU GRAND BAL

Département : Loire-Atlantique
Commune : GUERANDE
Propriétaire: M. Yvon CHELLET - rue des Parcs - 44290 LE CROISIC
M. Michel de CAMIRAN - Moisdon-sur-Sèvre- 44690 LA LAIE F.
Me. Marie HORVENO- 58, rue du Traict- 44490 LE CROISIC
Date de création : M. DUBOIS BIGARE - 6 Place Mgr. Rameau - 49100 ANGERS
juin 1980
Type d'accord pour la mise en réserve : Convention de gestion
Autres mesures de protection :
Superficie : environ 23 ha
Biotope : marais-salants abandonnés
Intérêt principal : Le biotope et l'avifaune (reproduction de sternes
et de limicoles).
Accessibilité au public : Non
Type d'animation : -
Conservateur : Rémy GAUTRON
3, rue Paul Minot
44500 LA BAULE
Garde : Rémy GAUTRON
Aide apportée par le Service de la démostration
Équipement :

SALINES DE MIREBELLE ET DE LENIVIQUEL

Département : Loire-Atlantique
Commune : GUERANDE
Propriétaire: S.E.P.N.B.
Date de création : 1979
Type d'accord pour la mise en réserve : Acquisition. Actes notariaux des
15 et 20.10.1979
Autres mesures de protection :
Superficie : Mirebelle : 15 Oeillets + 5 a 64 ca de cobier + 51 a de vasière
Léniviquel: 16 Oeillets + 3 a 20 ca de cobier + 49 a 90 ca
de vasière
Biotope : Marais salants abandonnés.
Intérêt principal : Biotopie. Reposaire pour oiseaux d'eau
Accessibilité au public : Non
Type d'animation : -
Conservateur : Rémy GAUTRON
3, rue Paul Minot
44500 LA BAULE
Garde :
Équipement :

BOIS DU HAUT VILLENEUVE

Département : Loire-Atlantique
Commune : GUERANDE
Propriétaire: Jean LAVAZAIS
31, Chemin des Dames
44600 SAINT NAZAIRE
Date de création : 31.07.1979
Type d'accord pour la mise en réserve : Convention de gestion
Autres mesures de protection :
Superficie : 6 ha
Biotope : Bois de feuillus et conifères
Intérêt principal : Héronnière
Accessibilité au public : Non
Type d'animation : -
Conservateur : Rémy GAUTRON
3, rue Paul Minot
44500 LA BAULE
Garde :
Équipement :

PIERRE PERCEE

Département : Loire-Atlantique
Commune : PORNICHE
Propriétaire: Etat
Date de création : 1.01.1977
Type d'accord pour la mise en réserve : Autorisation d'occupation temporaire
En cours de renouvellement
Autres mesures de protection : Située dans la réserve de chasse du DPM
"Iles de la baie de La Baule"
Superficie : 2.500 m²
Biotope : Ilot rocheux
Intérêt principal : Oiseaux de mer (sternes, eiders)
Accessibilité au public : Non
Type d'animation : -
Conservateur : Rémy GAUTRON
3, rue Paul Minot
44500 LA BAULE
Garde :
Équipement : Un zodiac MKII + moteur Johnson

Station Botanique de la
Forêt d'ESCOUBLAC

BOIS JOUBERT

Département : Loire - Atlantique

Commune : LA BAULE

Propriétaire: Commune

Date de création : 8.12.1983

Type d'accord pour la mise en réserve : Convention de gestion

Autres mesures de protection :

Superficie : 80 a2

Biotope : Clairière dans forêt de pins sur sol sablonneux

Intérêt principal : Orchidées (*Aceras anthropophorum*)

Accessibilité au public :

Type d'animation :

Conservateur : Frédérique BIORET
2, rue des Bouleaux
44600 SAINT NAZAIRE

Garde : Surveillance assurée par le garde
forestier municipal

Équipement : clôture

Département : Loire-Atlantique

Commune : DONGES

Propriétaire: SEPNS

Date de création : 31.10.1984

Type d'accord pour la mise en réserve : Réserve de chasse approuvée

Autres mesures de protection :

Superficie : 27 ha 49 a 18 ca

Biotope : Prairies inondables

Intérêt principal : Biotope. Potentialité ornithologique

Accessibilité au public : Oui (partiellement)

Type d'animation : Sorties encadrées par la SEPNS

Conservateur : Comité de Gestion de Bois Joubert

Garde :

Équipement : Locaux d'accueil pour classes de nature, randonneurs, etc...

PARTIE III : La réserve naturelle François LE BAIL/GROIX.

1985 a été en quelque sorte la première année de fonctionnement de la réserve naturelle en vraie grandeur.

Ont pu être notamment testés le respect de la réglementation, la maîtrise de la fréquentation (piétonnière et automobile), les mécanismes de concertation entre les différents partenaires impliqués dans la gestion de la réserve.

I. Gestion

Gardiennage : Le dispositif mis en place lors de la création de la réserve s'est révélé inefficace. Une surveillance constante s'impose surtout au vu des résultats de l'expérience d'observation de la réserve par un T.U.C. durant une période de trois mois. Ainsi 16 interventions pour ramassage de minéraux, dérangement ou tentative de destruction d'espèces protégées, etc... ont été nécessaires, sans parler des infractions concernant la circulation automobile ou les aménagements contraires au respect de la réserve.

Aménagements - équipements : un nouveau sentier littoral a été aménagé. Cette opération répondait à plusieurs objectifs comme l'amélioration de la sécurité des promeneurs, le renforcement de la tranquillité des colonies d'oiseaux marins et la protection de pelouses littorales altérées.

Par ailleurs, avec le soutien des services techniques de la municipalité de Groix, une opération-test de nettoyage d'une décharge sauvage a été assurée.

Maîtrise de la circulation automobile : Il n'est pas facile de faire disparaître en peu de temps les pratiques et les habitudes ! Les décisions prises en la matière par le Comité consultatif ont dû être adaptées, et un nouveau projet a dû être défini avec l'accord de la municipalité pour le secteur de Pen Men. Les travaux (délimitation d'une aire circulaire de stationnement par des plots et barrières amovibles) seront prochainement réalisés.

II. Animation - Information

800 personnes environ ont participé aux animations proposées (découverte faune-flore ou balade géologique). L'information par affichettes et voie de presse est satisfaisante. La diffusion du dépliant a été étendue aux promeneurs sur le site même.

Deux panneaux (informatif et pédagogique) ont été réalisés.

III. Suivi scientifique

Les recensements des colonies d'oiseaux marins ont été menés par J.P. FERRAND, A. GUILLAS et T. LE ROUZO. Pour les résultats, se reporter au chapitre IV de l'Annuaire.

Un stage d'étudiants en Sciences Physiques de la Terre de l'Université de Paris VII s'y est déroulé.

PARTIE IV : Des affaires peu ordinaires.

Deux affaires concernant des réserves morbihannaise de la SEPNE ont marqué l'année 1985.

L'une a connu sa conclusion après trois années d'attente. L'autre s'est produite dans le courant de l'été et n'a eu pour l'instant de suite sur le plan judiciaire.

Il s'agit dans le premier cas du conflit opposant la SEPNE et la FFSPN au producteur de l'émission télévisée "La Chasse aux Trésors" pour non respect de la réserve d'Er Lannic. Dans le second, cela concerne les déprédations commises sur la réserve de Falguérec dans la nuit du 21 au 22 juillet.

Sont résumées ici la nature et la chronologie des faits ainsi que les conséquences de ces deux affaires.

I. ER LANNIC

1. Les faits : le 29 juin 1982, en pleine saison de nidification, un hélicoptère de la société Télé-Union atterrit à deux reprises sur l'île d'Er Lannic dans le golfe du Morbihan. La scène est constatée de la côte par le garde de la réserve.

Depuis 1974, ce site d'importance nationale pour la reproduction des sternes est une réserve biologique de la SEPNE par convention avec son propriétaire.

Depuis le 12.1.1982 en vertu d'un arrêté préfectoral, son accès est interdit pendant la période de nidification.

Légitimement, la SEPNE porte plainte pour destruction d'espèces protégées.

2. Les conséquences : après une longue instruction de plus de trois années le tribunal correctionnel de Vannes a condamné le producteur de l'émission à 5.000 F d'amende. Par ailleurs, la SEPNE et la FFSPN ont obtenu chacune 6000 F de dommages et intérêts.

Malgré les lenteurs constatées dans le traitement judiciaire de cette affaire, il y a tout lieu de se réjouir de ce verdict. Espérons que ce jugement fasse jurisprudence.

OF 31.10.75

« La chasse au trésor » dans les nids des sternes d'Er Lannic

VANNES. — Er Lannic, dans le golfe du Morbihan, c'est l'île aux cromlechs, menhirs en arc de cercle qui s'enfoncent dans la mer. « La chasse au trésor », la fameuse émission d'Antenne 2, ne pouvait évidemment imaginer meilleure cachette pour un « toriequé » (collier celtique). Il n'y a qu'un malheur, c'est que le 29 juin 1982, date de l'émission, les sternes qui nichent sur l'île couvaient ou bichonnaient déjà leurs petits.

Trois atterrissages d'hélicoptère en vingt-quatre heures et le massacre fut assez considérable sur une espèce protégée. La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne qui a la gestion écologique de l'île ne pouvait laisser passer. Elle porta plainte.

« Quelques oiseaux contre une grande émission TV », le ministère public estima que ça ne faisait pas le poids et classa le dossier. Réaction de la S.E.P.N.B. et de la Fédération nationale des sociétés de protection de la nature : elles se sont constituées parties civiles. Et l'affaire aboutissait devant le tribunal de Vannes le 30 octobre 1985, plus de trois ans après les faits !

M^r Pollet représentait le

producteur Jean-Jacques Pasquier poursuivi pour « destruction d'œufs et de nids d'animaux protégés », pour « altération et dégradation du milieu particulier d'une espèce animale protégée » et pour violation de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 1982 interdisant toute fréquentation d'Er Lannic du 15 avril au 31 août, période de la reproduction des sternes.

La S.E.P.N.B., par M^r Peignard (Vannes), réclamait 10 000 F de dommage-intérêt, plus une large publicité du jugement. La Fédération nationale, par M^r Roche (Paris), réclamait, elle aussi, 10 000 F.

L'ombre de Philippe de Dieuleveult, animateur vedette de l'émission, ami de Gérard d'Abboville dont le père est propriétaire d'Er Lannic, planait sur ce procès dont le jugement sera rendu le 14 novembre.

M^r Pollet a plaidé la relaxe du producteur, estimant que le dossier ne contenait pas de preuve contre lui. Il est vrai que les seules constatations proches des faits ont été faites par la S.E.P.N.B., aujourd'hui partie civile. Cela pourra-t-il fonder un jugement ?...

Jean PINVIDIC.

LES OISEAUX D'ER LANNIC ETAIENT PROTÉGÉS

Tel 31-6-85

Au mois de juin 1982, l'hélicoptère de la « Chasse au trésor », une émission d'Antenne 2, animée par Philippe de Dieuleveult récemment disparu au Zaïre, s'est posé à deux reprises sur l'île Er Lannic, dans le golfe du Morbihan.

A cette époque, l'île est totalement interdite. C'est la pleine période de nidification des sternes. La venue de l'hélicoptère a fait fuir les oiseaux qui ont abandonné leurs œufs.

Cette affaire était évoquée hier devant le tribunal correctionnel de Vannes. La SEPNB et la Fédération française de protection de la nature, parties civiles, demandent 10.000 F chacune. Le jugement sera rendu le 14 novembre.

L'île Er Lannic appartient au colonel d'Abboville, père de Gérard d'Abboville qui a participé aux recherches de Philippe de Dieuleveult.

L'omelette de la

OF 23.11.85

« Chasse au trésor » : 17 000 F.

VANNES. — Les 28 et 29 juin 1982, l'hélicoptère de « La chasse au trésor » (Antenne 2) atterrissait trois fois sur l'île d'Er Lannic dans le golfe du Morbihan. Après bien des péripéties, le producteur de l'émission, Jean-Jacques Prouit dit Pasquier, vient d'être condamné par le tribunal de Vannes...

Il était interdit d'accoster ou d'atterrir sur l'île du 15 avril au 31 août (arrêté préfectoral), c'est-à-dire pendant la reproduction des sternes ou grandes hirondelles de mer. Ces oiseaux ont besoin d'un sol net pour atterrir et s'envoler. La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne débroussailla régulièrement Er Lannic à la fin de chaque hiver pour favoriser la nidification des sternes... et non pour permettre l'atterrissage d'hélicoptères ! Le 29 juin, certaines couvées avaient déjà

éclos. Les dégâts furent assez importants.

Le tribunal a donc condamné le producteur de télévision à 5 000 F d'amendes.

La S.E.P.N.B. et la Fédération nationale des sociétés de protection de la nature ont obtenu chacune 6 000 F de dommages et intérêts, plus « la publication du jugement dans les cinq éditions bretonnes d'Ouest-France ». (Ah ! le tribunal rend à la Bretagne son cinquième département !)

Jean PINVIDIC.

LA LIBERTÉ DU MORBIHAN 30-10-1985

Tribunal correctionnel de Vannes

Chasse au Trésor et protection de la nature...

Audience inhabituelle hier matin au tribunal correctionnel de Vannes où était cité M. Pasquier, l'un des responsables de la société Télé-Union, productrice de l'émission La Chasse au Trésor, sur plaintes déposées de la Société pour l'étude et la protection de la Nature en Bretagne et de la Fédération française des sociétés de protection de la nature.

Le président du tribunal M^r Laroze a rappelé les faits : les 28 et 30 juin 1982, l'hélicoptère transportant Philippe de Dieuleveult, récemment disparu, et plusieurs techniciens s'est posé par 2 fois sur Er Lannic, un îlot du Golfe du Morbihan dépendant de la commune d'Arzon. Ce qu'ils ignoraient apparemment, c'est qu'il s'agit d'une réserve d'oiseaux marins, confiée par une convention de gestion à la SEPNB par son propriétaire la famille d'Abboville.

Les oiseaux en question sont des serres de 2 espèces, Caspique et Pélagique, dont la particularité est qu'ils sont extrêmement sensibles au dérangement, et donc particulièrement menacés dans toute l'Europe par le développement des activités littorales. Ils doivent bénéficier d'une protection rigoureuse, notamment durant la période de reproduction, entre avril et août...

Cette protection est assurée sur

Er Lannic, de façon privée, puisque seule la SEPNB peut théoriquement accéder à l'île, et de façon publique, par un arrêté préfectoral en date du 12 janvier 1982 interdisant le débarquement sur l'île en période de reproduction. Cet arrêté s'appuie sur la loi de 1976 concernant la protection de la nature.

L'incontestable et le contesté...

M. Pasquier, absent pour raisons professionnelles et représenté par un avocat parisien, ne conteste pas certains faits : l'atterrissage sur l'île, et le fait que Télé-Union n'a pas demandé d'autorisations, ni au propriétaire, ni à la Préfecture : autorisations qu'elle n'aurait d'ailleurs jamais obtenues... Le société a par contre transmis un plan de vol à Quiberon, et prétend avoir écrit à la mairie d'Arzon 1 mois avant les faits. Celle-ci affirme n'avoir reçu aucun courrier avant le

3 juillet... M^r le président s'en tient pour ce détail à la « bonne foi supposée » du prévenu.

Mais celui-ci conteste l'accusation la plus grave, à savoir la destruction de nids et la destruction d'oiseaux du fait de l'atterrissage. Le conservateur bénévole de la réserve affirme cependant avoir constaté des dégâts peu de jours après les faits, et les attribuer notamment à l'abandon des nids par les parents, les oiseaux étant alors morts de faim ou d'isolement, ou mangés par les goélands. Les membres de l'équipe, y compris P. de Dieuleveult, ont affirmé au procureur lors de l'enquête qu'ils n'avaient vu aucun oiseau sur l'île. Seul l'un d'eux a reconnu avoir vu des œufs à même le sol.

Simple contravention ou délit ?

Le point est épineux sur le plan juridique car si les techniciens se sont bornés à violer l'espèce interdite, il ne s'agit que d'une simple contravention. Mais s'il est avéré que cette violation a entraîné la destruction d'oiseaux, il s'agit d'un délit passible du tribunal correctionnel.

Pour les avocats des plaignants -

M^r Roche, du barreau de Paris pour la FFSPN, qui a stigmatisé la négligence de M. Pasquier, M^r Peignard, du barreau de Vannes pour la SEPNB, qui a insisté sur les dépenses et le travail bénévole de la section locale de la société - le délit est constitué ! Ils réclament donc chacun 10 000 F de dommages et intérêts, ainsi que la publication du jugement dans 1 quotidien local et 1 d'audience nationale, 3 hebdomadaires consacrés aux programmes télévisuels, et la lecture du dispositif du jugement sur Antenne 2, un dimanche au journal de 20 h.

Pour le substitut du procureur M^r Bonnet, qui réclame pour la contravention le montant maximum prévu, le délit est également constitué : ils réclament donc une peine d'amende de 15 000 F et la publication du jugement dans la presse.

La défense récusait l'accusation de délit, ne la compétence du tribunal correctionnel à juger l'affaire, demande la rétrogradation de la contravention de la 4^e classe à la 1^{re} classe, et allègue des circonstances atténuantes : « les panneaux d'interdiction étaient dirigés vers la mer et non vers le ciel ». Le délibéré sera rendu le jeudi 14 novembre à 14 h.

II. FALGUEREC

1. Contexte des évènements : le 16 juillet 1985, Roger MAHEO, responsable de la section vannetaise de la SEPNE adresse au Maire de Séné une lettre dans laquelle sont exposées les raisons pour lesquelles l'association est hostile à la chasse d'été au gibier d'eau.

Ceci va dans le sens de positions adoptées et défendues de longue date par la plupart des associations de protection de la nature.

Sensible à cette requête, la municipalité décide d'interdire cette chasse sur la totalité du territoire communal le 19 juillet.

Dès le 20, des chasseurs de gibier d'eau locaux manifestent et "assiègent" l'entrée de la mairie. Après une rapide entrevue avec les édiles, un accord est conclu. En définitive, seule la côte sud de la commune sera mise hors chasse en juillet et en août. Celle-ci est, faut-il le signaler, particulièrement fréquentée par les estivants et n'abrite pratiquement pas de zones humides favorables aux oiseaux d'eau.

2. Les faits : Dans la nuit du 21 au 22 juillet, les panneaux de signalisation de la réserve sont soit arrachés, soit peints. Le dispositif mis en place pour guider les visiteurs vers la réserve est hors d'usage.

Sur la réserve même, le stand d'accueil et d'information a été éventré au moyen d'un véhicule. Du matériel est dérobé comme le livre d'observations ornithologiques du mois !

Les panneaux sont également peints pour la plupart.

Le préjudice immédiat est estimé à environ 10.000 F.

Le 22 juillet, le maire de Séné se rend sur les lieux et condamne ces exactions.

La section locale SEPNE dépose plainte contre X et adresse à la presse un communiqué faisant l'analyse des évènements.

En ce début 1986, l'enquête de gendarmerie n'a pas aboutie.

3. Conséquences :

Aucune poursuite n'étant à ce jour engagée, l'action est sur le terrain ^{judiciaire} au point mort. Nous ne nourrissons d'ailleurs guère d'illusions à ce propos. Etant donné maintenant la période à laquelle remonte cet incident, il est assez peu probable que l'enquête aboutisse.

La SEPNB note en tout cas, avec satisfaction, que la municipalité de Sené a confirmé depuis lors son intérêt pour la réserve de Falguérec même si le problème plus global de la chasse d'été n'a pas été réglé au mieux, c'est-à-dire sous la pression et en dehors de toute sérénité.

Il faut noter par ailleurs que le Ministère de l'Environnement "a regretté ces actes de malveillance envers des actions qui devraient en principe recueillir l'unanimité".

Enfin, aucune condamnation officielle n'a émané des milieux cynégétiques. Il est vrai que rien ne prouve que des chasseurs aient été mêlés à cette opération.

La SEPNB ayant été vivement attaquée le mois précédent dans les colonnes de "LA SAUVAGINE" magazine de l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau, (voir photocopie), il avait paru utile d'informer ce même journal des événements survenus à Falguérec. Une sorte de droit de réponse en quelque sorte ! En guise de réponse, l'ANCGE, par son président, a adressé à la SEPNB une lettre dans laquelle est dénoncée la remise en cause par un Maire des calendriers d'ouverture de la chasse et les actions "d'extrémistes hostiles et intolérants"... (les membres de la section locale de la S.E.P.N.B. dans le cas présent) !



S.E.P.N.B. NORDOUE

B.P. 209

56006 VANNES CEDEX

Tél. : 021 40-22-04

Vannes, le 16 juillet 1985

- Chasse d'été au gibier d'eau

Monsieur le Maire,

La chasse d'été au gibier d'eau, en refusant la prise en compte d'une véritable gestion du 'capital gibier', apparaît de plus en plus revendiquée au nom d'une tradition.

En effet, le cycle de reproduction de la faune sauvage est loin d'être terminé à la fin du mois de juillet.

Or, force est de reconnaître qu'une ouverture prématurée se révèle très destructrice pour l'ensemble de la faune.

Une sérieuse polémique existe d'ailleurs à ce sujet au sein même des organisations cynégétiques, à en juger par les articles publiés dans les revues spécialisées.

De plus, la saison estivale s'accompagne dans notre région d'un afflux touristique très important, en particulier sur la frange littorale. Il s'ensuit que la plupart des zones refuges habituellement fréquentées par les oiseaux d'eau sont perturbées en permanence par la présence de pêcheurs, de véliplanchistes, de plaisanciers.

Le problème de la sécurité des non-chasseurs se trouve également posé : un sondage effectué à la demande du Ministère de l'Environnement en septembre 1984 révèle que 79,2% des personnes interrogées considèrent la chasse comme une activité contestable parce qu'elles ont peur de prendre un coup de fusil au cours de leurs promenades.

L'exercice de la chasse sur le domaine public maritime et les marais littoraux en pleine période estivale ne semble donc pas

de nature à améliorer le label d'accueil touristique des communes du littoral.

Plusieurs Maires, dont ceux de Guidel, Locmiquélic, Quiberon, St Pierre Quiberon, St Gildas de Rhys, ont d'ailleurs pris des arrêtés interdisant la chasse d'été sur tout ou partie du territoire communal.

Il vous est également possible de prendre un arrêté pour votre Commune.

Convaincus de votre détermination à assurer la tranquillité et la sécurité des vacanciers séjournant ou visitant votre Commune,

Convaincus de votre désir de sauvegarder l'attrait particulier et l'atout supplémentaire que représentent les oiseaux d'eau sur le littoral,

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Délégué Départemental,

GIBIER D'EAU : La S.E.P.N.B. tire avant l'ouverture

VANNES. — Certains départements de l'Ouest, dont le Morbihan et la Loire-Atlantique, vont mettre en vigueur une autorisation ministérielle de chasse au gibier d'eau. Cet arrêté du 28 juin est ainsi rédigé : « Sauf dans les réserves approuvées par arrêtés ministériels où la chasse est interdite en tout temps, la chasse au gibier d'eau est autorisée du 28 juillet à six heures au 4 août... ».

Avec les conseils d'un scientifique de réputation mondiale, la S.E.P.N.B. a décidé de... tirer sur cet arrêté avant l'ouverture du 28 juillet. Motifs : juillet-août, c'est la pleine période de reproduction d'au moins six espèces de canards ; des adultes sont en mue ; l'éclosion de la deuxième ponte des vanneaux et des gambettes vient de se faire. Arguments plus généraux : avec 225 journées par an, la France bat le record d'Europe de l'amplitude (deux fois plus qu'aux U.S.A.). Autre record : 2,2 millions de canards abattus en France en année moyenne ; autant que le reste de l'Europe.

La S.E.P.N.B. se défend d'être anti-chasse. Elle veut parler avant tout gestion des espèces : 50 à 60 % de mortalité chez les canards de moins d'un an ; plus de 80 % si l'on observe seulement les produits d'élevage lâchés ensuite dans la nature. Par ailleurs, en dix ans, les zones humides ont régressé de 50 %.

Cet ensemble d'observations fait dire à D. Forlot : « On mange le capital au lieu de toucher les intérêts ».

La S.E.P.N.B. intervient près des maires du littoral pour leur demander de prendre des arrêtés d'interdiction sur leurs territoires, comme ils l'avaient fait en 1983 à Saint-Gildas-de-Rhuys, Guédel, Locmiquel, Quiberon, etc. En 1984, il n'y eût pas de chasse d'été en Morbihan. Cette année encore, le Finistère, par exemple, n'autorise pas cette période.

Voilà, le tir S.E.P.N.B. est lâché. Polémique assurée dans les jours qui viennent. Déjà, certains maires se constituent un dossier pour éclairer leur jugement et soutenir une éventuelle décision d'interdiction.

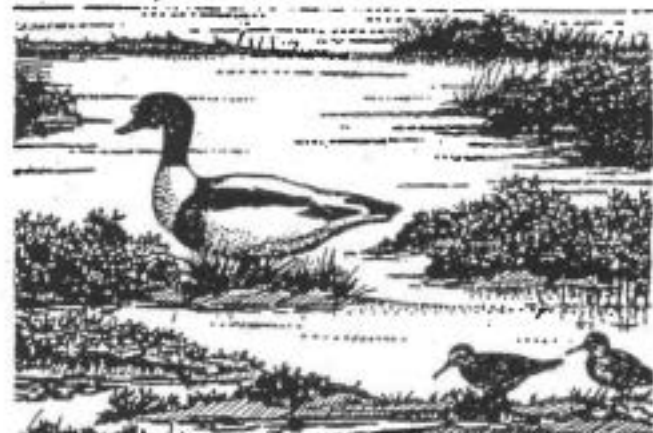
Jean PINVIDIC

OUEST-FRANCE / 16-7-85

CHASSE AU GIBIER D'EAU

La mairie de Séné donne le ton : pas de canard

Sur le panneau d'affichage de la Mairie de Séné est apparu, mardi dernier, un nouvel arrêté qui suscitera, sans doute, ces prochains temps, des réactions passionnées. Le Maire de Séné, comme ceux de Quiberon, Saint Pierre Quiberon et d'autres villages du Morbihan, a interdit la chasse d'été au gibier d'eau sur le territoire de la commune. La raison invoquée étant la fréquentation touristique et les risques d'accidents. Mais cette interdiction tombe fort à propos et tranche momentanément et localement un débat qui divise le milieu des chasseurs et celui des scientifiques et associations qui s'intéressent à la protection de la nature.



Une espèce protégée: La Tadorna de Belon.

Véliplanchistes, pêcheurs et plaisanciers étant attirés par les mêmes lieux que les oiseaux, auraient pu, en effet, écoper de quelques plombs égarés. Un sondage effectué à la demande du Ministère de l'Environnement révèle que 79,2 % des personnes interrogées se méfient de la chasse à cause, justement, de ses éventuels accidents. M. Noblanc, adjoint au Maire de Séné, justifie l'arrêté par ce besoin de sécurité, mais il laisse entrevoir une autre raison : après enquête, il s'avère que les jeunes canards ne seraient pas assez matures pour participer à une partie de chasse.

Les canards et les limicoles n'ont pas de domicile fixe ; ils sillonnent régulièrement la France qui représente pour eux une zone de transit d'une très grande importance. Après leurs activités amoureuses sur leur quartier d'hiver, ils migrent au printemps vers leurs lieux de reproduction, et la période d'envol des jeunes s'étale de mai à fin septembre. Juillet et août, mois durant lesquels s'ouvre généralement la chasse au gibier d'eau, sont ainsi capitaux pour le développement des jeunes canards. Durant leur traversée d'un grand nombre de pays, les oiseaux sont accueillis de différentes manières. La France détient le record pour le nombre de canards tués avec le chiffre de 2 millions, alors que le prélèvement ne dépassait pas quelques centaines de milliers d'individus pour les autres pays européens.

Si les canards peuvent craindre de laisser des plumes lors de leur passage en France, ils ont aussi à s'inquiéter de la disparition progressive de leurs lieux d'hébergement : l'ensemble des zones littorales humides de Bretagne a été réduit de 50 % en 10 ans. Ainsi est la difficile vie de canard sauvage !

La société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (S.E.P.N.B.), par la voix de M. André Forlot, critique la chasse au gibier d'eau qui doit s'ouvrir le

28 août au matin et ce pour une semaine. « La chasse d'été au gibier d'eau, en ne tenant pas compte de la gestion du capital gibier », est revendiquée au nom d'une tradition. Elle a accueilli avec soulagement la décision de la Mairie de Séné. Considérant que le cycle de reproduction des oiseaux n'est pas encore achevé en cette saison, M. André Forlot fait part de ses inquiétudes au sujet de la réserve de Falgourec dont il a la charge. « En 1983, nous étions sur le mirador le jour de l'ouverture et nous avons pu constater une pression de chasse exceptionnelle autour de la réserve. »

L'étape migratoire était stérilisée par cette chasse : les marais de la réserve qui ont une potentialité d'accueil extraordinaire n'étaient, ainsi, pas exploités. En 1984 la fermeture avait été le fait d'une initiative de la fédération des chasseurs du Morbihan. Mais le problème risque de nouveau d'être posé en automne, avec l'ouverture le 8 septembre ; mais en cette période la majorité des canards pourront voler et la saison touristique sera finie, rien ne s'opposera donc à son déroulement. La S.E.P.N.B. ne se veut pas anti-chasse mais est en faveur d'un respect du cycle de la vie faune. « Sinon les souches sauvages disparaîtront au profit du gibier de repeuplement. »

La station biologique de Baileton de Séné propose, quant à elle, dans une note remise à M. Mitterrand, une meilleure coordination entre les équipes étudiant le fonctionnement des écosystèmes naturels et celles, plus techniques, chargées de la gestion de la nature. Il serait nécessaire, selon les auteurs, de privilégier les exigences des espèces chassées et non pas celles des chasseurs. Mais les chasseurs sont-ils prêts à laisser passer l'occasion si exceptionnelle que représente la chasse d'été ? La mairie de Séné reçoit déjà des coups de téléphone de personnes qui contestent l'arrêté.

La Liberté
du Morbihan
20-7-1985

Manifestation des chasseurs de gibier d'eau

L'arrêté municipal en ligne de mire

Dans nos éditions des jeudi 18 et samedi 20, nous avons fait part de la crainte des responsables de la S.E.P.N.B. de voir la destruction du gibier d'eau lors de l'ouverture de la chasse du 28 juillet au 4 août à la réserve de Falguérec en Séné.

A la suite de l'arrêté municipal interdisant cette chasse, comme il était à prévoir, la réaction populaire ne s'est pas fait attendre.

Dès 8 h, dimanche matin, une trentaine de chasseurs portant des pancartes ont assiégré l'entrée de la mairie distribuant aux automobilistes de passage quelques tracts : « Chasseurs, oui ! Tueurs, non ! », sous la surveillance de la gendarmerie.

Le maire Francis Pouligo, assisté de son adjoint, Laurent Drilhon, a reçu aussitôt les représentants des chasseurs ; après une demi-heure de discussions, un accord était enfin signé entre les parties sous les applaudissements des manifestants.

Il a donc été décidé que :

1) La chasse serait interdite en juillet et août uniquement sur la côte sud de la commune (du passage de Saint-Armel jusqu'à Banaroch).

2) Interdite également de 9 h du matin à 19 h du soir sur le



Avant la rencontre avec le maire... qui a abouti à un accord

reste du territoire de la commune.

Il a été souhaité également qu'une concertation au niveau

départemental soit organisée entre les maires du littoral, les associations de chasseurs et les écologistes.

Tout est bien qui finit bien.

Mais cette manifestation aurait pu être évitée avec une rencontre amicale avant la décision de la publication de cet arrêté.

Les chasseurs mécontents



Hier matin, une quarantaine de chasseurs se sont rassemblés place de l'Eglise où ils entendaient « gêner » la circulation. Motif de cette contestation, l'arrêté pris par le maire interdisant la chasse au gibier d'eau du 28 juillet au 4 août (voir « O.-F. » de samedi).

M. Pouligo, le maire, a reçu une délégation de ces chasseurs mécontents. Un compromis a pu être trouvé : la chasse sur la côte sud de la commune (du passage Saint-Armel à Banaroch) reste interdite. Dans les autres secteurs, il sera possible de chasser avant 9 h et après 19 h. Un nouvel arrêté officialisera ce compromis.

Faut-il reprocher ce mécontentement des dégradations dont a été victime la S.E.P.N.B. ? Toujours est-il que les panneaux indicateurs de la réserve de Falguérec ont été « bombés ». Et que la tente installée à l'entrée de cette réserve a été mise à mal.

Chasse au gibier d'eau : le couac ?

Dans notre édition d'hier, nous faisons état de la manifestation de dimanche qui, à Séné, traduisait le mécontentement des chasseurs après l'arrêté municipal visant à interdire la chasse au gibier d'eau sur le territoire de la commune, pendant la période estivale. Dimanche matin, M. Pouligo avait reçu en mairie les chasseurs (qui se défendent d'avoir barbouillé la porte de la maison communale) et un accommodement était intervenu, limitant zones ouvertes à la chasse et horaires.

Scientifiques et protecteurs de la nature ont leurs arguments... Ils sont aussi victimes d'attaques et une enquête a été ouverte sur des actes de vandalisme qui ont été commis au cours de la nuit de samedi à dimanche à la réserve biologique de Falguérec en Séné. Les panneaux directionnels signalant la réserve ont été recouverts de peinture, le stand d'informations sous toile a été détruit, selon toute vraisemblance à l'aide d'une voiture. Les dégâts sont estimés à 8 000 F et une plainte a été déposée par les animateurs de la S.E.P.N.B. (l'association pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, association reconnue d'utilité publique et dont le siège social se trouve à la faculté des sciences de Brest).

La S.E.P.N.B. a publié, hier, un communiqué qui rappelle l'arrêté municipal du 16 juillet qui « se justifiait par la fréquentation touristique et la sécurité publique ». Il précise ses positions quant à la chasse en période estivale. L'association de protection de la nature qualifie la chasse d'été « d'aberration biologique » en s'appuyant sur des arguments scientifiques, particulièrement sur « toutes les études (notamment de l'Office national de la chasse) relatives au cycle de reproduction du gibier d'eau qui démontrent sans équivoque que l'élevage des jeunes se termine fin août ». Elle signale que « de très nombreux

chasseurs, conscients qu'assurer l'augmentation des populations d'oiseaux d'eau est la meilleure garantie d'une pratique normale de leur activité, sont opposés à cette ouverture prématurée qui apparaît comme une tradition ou un privilège ».

Et d'ajouter : « Dépassant les propositions préfectorales, le ministère chargé de la chasse a décidé par arrêté du 28 juin une ouverture au gibier d'eau du 28 juillet au 4 août. Le « lobby-chasse » fonctionne bien ; malheureusement au profit d'une petite fraction de chasseurs-actives et au détriment de l'exigence biologique des espèces. Peu à peu, la faune sauvage de nos campagnes cède la place au gibier de tir (un million de colverts d'élevage lâchés en France chaque année ».

Un conflit existe depuis longtemps entre chasseurs et protecteurs de la nature, qui ont toujours affirmé ne pas être « anti-chasse » mais seulement demandeurs d'un respect des équilibres naturels. D'où que viennent des actes du type de celui qui vient de toucher la réserve de Falguérec ils ne peuvent que mettre de l'huile sur le feu et conforter une partie de l'opinion dans son analyse d'un passe-temps rassemblant de nombreux ruraux qui connaissent les lois de l'équilibre naturel. C'est ce qu'on nomme l'écologie, mot scientifique devenu « in » qui désigne précisément l'étude du rapport des gens avec leur milieu naturel.

La société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne pose des questions : « Est-il possible de s'affirmer gestionnaire de la faune, protecteur de la nature lorsque des responsables de la chasse appuient des décisions qui ne permettent pas à cette faune de se reproduire normalement ? C'est du gaspillage écologique pratiqué seulement dans deux pays de la Communauté européenne, la France et l'Italie. Doit-on se taire ? Céder à la violence ? Cela-ci l'emportera-t-elle toujours sur la raison ? »

Le Libération du Morbihan / 23-7-1975

Séné Une sombre histoire de canards

Il y a une semaine, la mairie de Séné, près de Vannes, publiait un arrêté interdisant la chasse d'été de gibiers d'eau sur les territoires de la commune. Les mêmes dispositions ont été prises dans d'autres communes du Morbihan, ceci afin de limiter les risques d'accidents présentés par la fréquentation touristique.

Cette décision ne pouvait que satisfaire la SEPNB, qui a entamé une campagne d'information sur « l'aberration biologique qu'est la chasse d'été. En effet, toutes les études (notamment de l'Office national de la chasse) démontrent sans équivoque que l'élevage des jeunes se termine fin août... peu à peu la faune sauvage de nos campagnes cède la place au gibier de tir. Plus d'un million de colverts ont été lâchés en France, l'an passé ». Par contre, les

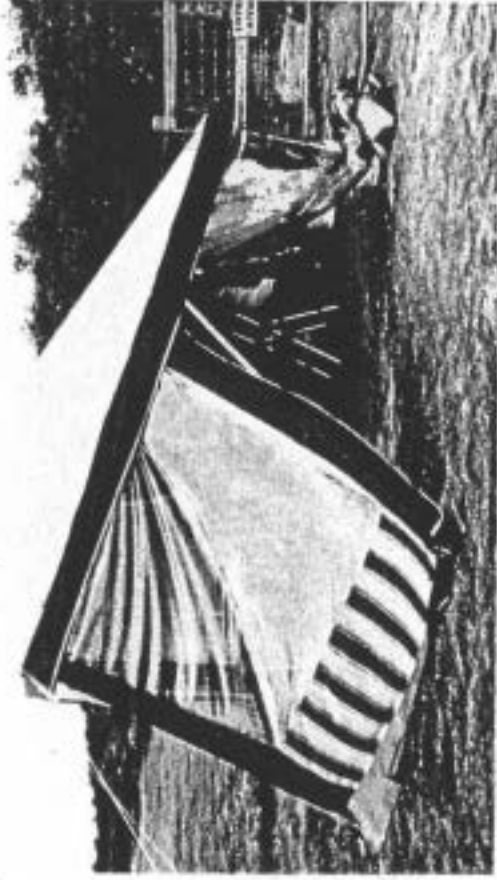
chasseurs n'ont pas tellement apprécié. Dimanche matin, ils étaient une cinquantaine à manifester devant la mairie de Séné.

Un compromis qui sera officialisé par un nouvel arrêté a été établi avec le maire : la chasse reste interdite sur la côte sud de la commune. Elle sera autorisée dans d'autres secteurs, entre 19 h et 9 h du matin.

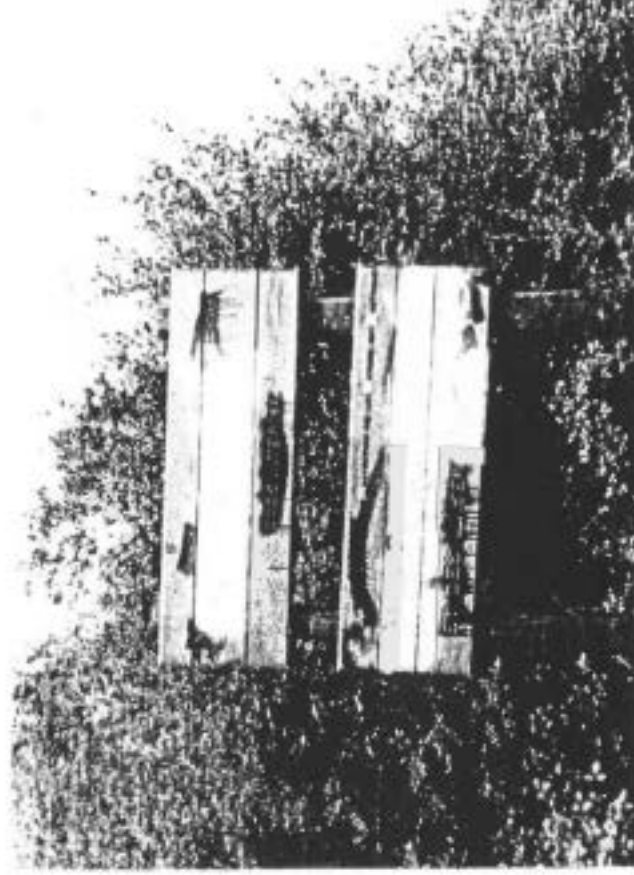
Le problème c'est que dans la nuit de samedi à dimanche, des actes de vandalisme ont été commis dans la réserve biologique de Falguérec. Les panneaux de signalisation sont recouverts de peinture, le stand d'information de la SEPNB a été détruit. Y a-t-il un rapport entre ceci et cela, c'est ce que la brigade territoriale essaie de découvrir.

La SEPNB a porté plainte
A la suite des dégradations commises sur les panneaux de signalisation et la destruction du stand d'information de la réserve biologique de Falguérec, la SEPNB, qui gère cette réserve, a porté plainte. Elle estime ses préjudices à 8 000 F. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Le Télégramme / 23-7-75



Etat des lieux au petit matin ...



Photos : A. THOMAS

PARTIE V : Bilan ornithologique

V. 1. Bilan par réserves

V. 2. Bilan par espèces

CALVADOS

St Pierre du Mont.

Recensement : B. LANG (Conservateur)

Nidification :

fulmar : 36 sites le 08.07
goéland brun : 12 couples
mouette tridactyle : 700 nids (l'an dernier, le même observateur avait recensé 644 nids avec la même méthode).

La réserve de St Pierre du Mont est marquée cette année par la poursuite des la progression des effectifs nicheurs de mouette tridactyle (+ 56 nids par rapport à 1984). Notons aussi la progression légère du goéland brun (+ 3 couples). Le nombre de fulmar semble en baisse, mais la pression d'observation plus faible en est probablement la cause.

La Dathée - St Manvieu Bocage.

Recensement : J. COLLETTE (Conservateur)

Nidification :

colvert : 8 à 12 mâles présents, 3 familles observées (9, 4 et 3 poussins), 30 individus en fin de saison
sarcelle d'hiver : 1 couple jusqu'au 14 avril
morillon : aucun estivage cette année
foulque : 5 couples nicheurs

Un article (J. COLLETTE, Cormoran n°27 (1985) p 233-246) fait le bilan des 5 premières années d'existence du plan d'eau artificiel de la Dathée et le compare à un étang ancien, en voici la conclusion : "La richesse et la rapidité d'installation du peuplement sont probablement les phénomènes les plus spectaculaires de la période étudiée, démontrant l'attractivité du site et ses qualités potentielles. Cependant, la jeunesse du milieu végétal et la forte compétition avec les activités de loisir ont entravé le déroulement de la reproduction, en particulier du fuligule morillon.

Malgré la brièveté de l'étude, il est déjà possible de constater une évolution chez certaines populations (hivernage décroissant du grèbe castagneux, stationnement plus important et allongé de la sarcelle d'hiver) à mettre probablement en rapport avec les modifications du milieu.

Grâce à son statut cynégétique, le lac jouit d'une quiétude dont les effets expliquent au moins en partie les nuances importantes notées avec le peuplement de l'étang de Morette (importance du stationnement des foulques, présence du morillon nicheur, accueil durable des migrateurs chassés lors des "coups de froid"). La queue, jouant le rôle d'une réserve intégrale, démontre malgré ses dimensions réduites, l'intérêt capital de telles "zones d'incultures" : outre la sécurité assurée aux couples de nicheurs (installation de nids, accueil des familles de jeunes canetons), l'évolution - en partie dirigée - de la végétation devrait permettre d'augmenter les potentialités alimentaires du milieu. L'intérêt des observateurs pour ce type de milieu ne doit pas faire oublier les attaques subies par les zones humides plus anciennes : les prés d'altitude du Mortainais, les marais arrière-littoraux de la baie du Mont St Michel, les basses vallées inondables du Couesnon, de la Sée ... ne seront jamais remplacés par quelques réservoirs artificiels surtout conçus comme supports de loisirs."

MANCHE

Tombelaine.

Recensement : C. et G. DEBOUT, O. et C. DUBOURG, R. LE ROY, L. LOISON (Conservateur).

Nidification :

- grand cormoran : 1 nid (pour la 2ème année consécutive)
- tadorne de Belon : au moins 4 à 5 couples (un nid découvert)
- goéland marin : 4 couples
- goéland brun : 3 couples
- goéland argenté : environ 150 couples
- pipit maritime : 1 couple

Cette nouvelle réserve va permettre - si nous parvenons à en contrôler la fréquentation - au grand cormoran de conforter son installation et au tadorne de mieux réussir sa reproduction.

Cap de Carteret.

Recensement : C. et G. DEBOUT, C. NOEL, M. PHILIPPOT (Conservateur).

Nidification :

- grand corbeau : 1 couple, au moins trois jeunes

Les poussins sont nés vers le 20 mars ; encore présents sur le nid le 14 avril, ils en disparaissent les jours suivants (nous ne savons pas s'il s'agit d'un envol précoce, possible à 4 semaines, ou d'un dénichage : il faudra redoubler de vigilance l'an prochain). Il faut noter que depuis l'installation du couple, l'envol des jeunes est de plus en plus précoce : mi-mai en 1981, 29 avril en 1984 (DEBOUT 1985, Travaux des réserves III, p 1-5).

Vauville.

Recensement : C. INGOUF, B. LE RICQUE, J. PIGEON.

Nidification :

- castagneux : probablement plus de 10 couples, nombreux poussins
- colvert : seulement deux familles!
- milouin : deux familles
- morillon : 4 ou 5 familles
- souchet : 4 couples, 1 famille

Autres nidifications : gravelot à collier interrompu, vanneau huppé, hirondelle

de rivage, traquet motteux, fauvettes aquatiques ...

A noter enfin la présence d'un balbuzard le 12 mai et d'un couple de busards des roseaux du 19 mai au 16 juin au moins (cette dernière donnée étant peut être le prélude à une future installation de l'espèce à Vauville).

Remarquons qu'à la suite de 2 étés secs où le niveau de la mare a considérablement baissé, et après un hiver très froid, le nombre de morillon a nettement décliné (15 couples en 1983). Ce déclin est général en Normandie et la progression sensible des années 78/83 semble pour le moment stoppée : le rôle de la réserve de Vauville n'en est - à contrario - que plus nettement démontré puisqu'en 1985, c'est le seul site de nidification de l'espèce en Normandie.

D'importants travaux ont été entrepris à Vauville : ils sont détaillés ci-après.

Jobourg.

Recensement : G. DEBOUT, T. GALLOO.

Nidification :

- cormoran huppé : environ 35 nids, effectifs stables par rapport à 1979
- huitrier pie : 1 couple
- goéland marin : 0 à 1 couple
- goéland brun : 0 à 1 couple, nidification non encore prouvée
- goéland argenté: 30 couples environ (stable)

Noter la présence du fulmar (en vol), du crécerelle (un couple) et une belle communauté de passereaux nicheurs des landes et des pelouses, parmi lesquels la fauvette pitchou.

A proximité de la réserve, mais en dehors de ses limites, à noter la nidification du fulmar (3 poussins, les premiers de la Hague), du cormoran huppé, des goélands marin et argenté, du grand corbeau.

Ilots de La Hague.

Recensement : G. DEBOUT, T. GALLOO.

Nidification :

- cormoran huppé : 5 à 7 nids
- huitrier pie : au moins un couple
- goéland marin : 5 couples
- goéland argenté: 21 couples au moins.

A noter la présence d'un couple de sterne pierregarin à Greniquet fin juin (au moins).

Saint Marcouf.

Recensement : A. CHARTIER, G. DEBOUT, T. GALLOO, C. JACOB, JL. WIART.

Nidification (Ile de Terre) :

- grand cormoran : 324 nids le 25 avril et 383 nids différents construits
- cormoran huppé : 1 nid construit tôt en saison, qui ne recevra pas de ponté
- goéland marin : 43 couples (nette progression)
- goéland brun : 50 couples environ (au mieux stable, probablement en légère baisse)
- goéland argenté: 2700 couples (légère baisse mais inférieure aux marges d'erreurs probables).
- huitrier pie : un couple

Noter la présence habituelle désormais d'eiders à duvet, et la présence d'un fou de Bassan : un adulte toute la saison et même 2 à la visite de mai... à suivre.

Sur l'Ile du Large : 3 couple de goéland marin, et 300 couples de goéland brun (stabilité), mais progression considérable du nombre de goéland argenté : 1578 couples ! Soit un total d'environ 4700 couples des trois espèces sur l'ensemble des deux îles (dont la superficie totale à marée haute est de 6,80 hectares seulement !).

ILLE ET VILAINE

ILE DES LANDES

Recensements : coordonnés par F. PUSTOC'H

Grand cormoran : 32 - 40 couples
Cormoran huppé : 160 - 170 couples
Tadorne de Belon : 15 - 20 couples
Huitrier - pie : 2 - 3 couples
Goéland marin : 30 - 35 couples
Goéland brun : 10 couples maximum
Goéland argenté : apparemment en diminution

La fin de l'hiver était attendue avec impatience. En effet, après l'abandon total de l'île par les oiseaux marins au printemps 1984 et les deux battues effectuées pour éliminer le renard (cause de cet exode), il s'agissait de savoir si la réponse des oiseaux seraient immédiate.

Force est de constater que la situation s'est grandement améliorée puisque, chez les cormorans en particulier, 43% de l'effectif total de 1983 s'est réinstallé. L'ampleur du retour varie toutefois chez les deux espèces. Chez les cormorans huppés, cela concerne 60% des oiseaux. Chez les grands cormorans, cela reste plus modeste, à savoir 21%.

Ceci est tout à fait satisfaisant car il était important qu'un noyau de colonie se fixe à nouveau sur l'île des Landes pour y favoriser une reprise rapide des effectifs.

Comme on pouvait s'y attendre, par ailleurs, les oiseaux qui s'étaient déplacés vers l'îlot de Cancale y sont restés apparemment pour la plupart. Enfin, il est important de signaler que l'équivalent de l'effectif 1983 de la réserve a été retrouvé ou relocalisé grâce aux différentes découvertes entre la Rance, la baie du Mont Saint

Michel et les Chauseys.

Pour leur part, les colonies de goélands ne se sont pas aussi complètement reconstituées. Il semble même que celle des goélands argentés voit son déclin se poursuivre.

Comme en 1983, plusieurs observations de fous de Bassan posés ont été effectuées durant l'été. Elles ont concernées de 1 à 2 oiseaux les 3, 4, 12 et 21 août.

LE GRAND CHEVRET

Cette réserve n'a pas fait l'objet en 1985 de recensement.

Malgré tout, grâce à une visite du site à des fins de collecte de parasites, Claude GUIGUEN a découvert le 13 juin la présence de deux couples de grands cormorans nicheurs.

Ceci constitue donc une première pour le Grand Chevret. Etant donné sa proximité de l'île des Landes et l'éclatement de la colonie sur ce site en 1983, on peut attribuer probablement cette origine aux reproducteurs trouvés ici.

La physionomie de l'île et la progression démographique chez les grands cormorans devraient favoriser le développement de ce noyau.

COTES - DU - NORD

LA COLOMBIERE

L'flot de la baie de Saint-Jacut a vu son statut régularisé cette année, le Département des Côtes-du-Nord l'ayant acquis et confié en gestion à la S.E.P.N.B.

Parallèlement, l'équipe de gestion s'est étoffée et a pu développer le suivi biologique de la réserve.

Eradication : C. BELLY, R.P. BOLAN, B. GAUDEMER, R. et L.GOHIER, M. GUET, F. GULLY, Y. LE GARS.

Recensement : R. et L. GOHIER, D. et Y. LE GARS le 2 juin.

Huitrier- pie	: 1 couple
Goéland marin	: 1 couple
Goéland argenté	: 4 couples après éradication
Sterne pierregarin	: 90 couples
Sterne de Dougall	: 2 couples
Sterne caugek	: 72 couples

Présence de grands cormorans au printemps.

Le fait marquant de cette saison de nidification est constitué par la poursuite de la chute de l'effectif de sternes caugeks. Après le pic "record" de 1983 (362 couples minimum), l'île a perdu une centaine de couples supplémentaires cette année. Le caractère instable de ces oiseaux allié au maintien au niveau de 1984 des pierregarins et des dougalls n'incitent pas au pessimisme.

Il faut remarquer également la première installation du Goéland marin, nouvelle marque de la progression de cette espèce.

A la mi-juillet, la plupart des jeunes sternes étaient volantes. La production totale n'a pu toutefois être estimée. L'effort sera porté sur ce point en 1986.

ILOTS DU CAP FREHEL

Recensements partiels : Pascal LE GUEN, Lionel VILLOT.

Le départ de Lionel LAMBERT, retenu par d'autres tâches, a été très préjudiciable de ce point de vue. Il n'est pas facile d'acquérir en quelques jours son niveau de connaissance sur la répartition des oiseaux marins du Cap et sur les multiples sentes à emprunter pour effectuer des décomptes exhaustifs !

Seuls sont donc présentés ici les éléments recueillis les plus utiles et les plus significatifs pour situer les niveaux de population atteints en 1985 par certaines espèces.

1. AMAS DU CAP / Fréhel :

Huitrier pie : 1 couple
Goéland marin : 7 couples minimum

2. Petite et grande FAUCONNIERE :

Goéland argenté : 150 couples (P.F)
Goéland brun : 1 couple
Mouette tridactyle : 142 couples
Guillemot de Troïl : 8 à 10 couples minimum

Les chiffres concernant, avec les restrictions mentionnées précédemment, l'ensemble du Cap Fréhel sont présentés ci-après .

Espèce	Effectif	Remarque
Pétrel fulmar	42 couples minimum	En juin, seuls 11 couples paraissent incuber. Pas de décompte
Cormoran huppé		
Goéland marin	8 couples minimum	Décompte partiel
Mouette tridactyle	238-248 couples	A signaler l'apparition d'une petite colonie au S.E. des Fauconnières sur la falaise continentale
Petit Pingouin	?	
Guillemot de Troïl	?	+ 200 ind. falaise orientale le 23.06

Huitrier pie	2 couples	
Rougequeue noir	3 couples	minimum
Grand Corbeau	1 couple	

Autres observations remarquables :

Pétrel tempête : courant avril (date précise non communiquée) P.ABRAHAM et A. BERTRAND observent un individu se posant dans la falaise orientale en pleine journée ! Observation assez rare pour être signalée et première, selon toute vraisemblance, pour le Cap Fréhel.

Goéland bourgmestre : 1 individu le 7 juin aux Fauconnières

Il n'y a donc que deux espèces pour lesquelles un bilan peut être effectué : le Pétrel fulmar et la Mouette tridactyle.

Dans les deux cas, on peut retenir que les effectifs sont stables par rapport à 1984 et 1983.

Le nombre de couples de fulmars ayant pondus et mené à terme leur reproduction semble cependant plus faible cette année.

Pour les alcidés, donc peu d'éléments quantitatifs. Il paraît tout de même que dans le pire des cas, leurs effectifs soient stables en se basant sur quelques secteurs témoins (Grande Fauconnière, extrémité du Cap, flot et pointe du Ja).

LOSQUET

Pour la première fois, des chiffres concernant la nidification sur cette île figurent dans cette rubrique. En effet, une convention de gestion a été signée en tout début d'année avec le Centre National d'Etude des Télécommunications de Lannion, propriétaire de Losquet.

Recensement : P. ABRAHAM (Station LPO/Ile Grande), D. COLLOBERT, J. GUERIN, O. GUERIN.

Huitrier-pie	: 2 couples minimum
Grand Gravelot	: 1 couple
Goéland marin	: 3 couples
Goéland brun	: 5 couples
Goéland argenté	: 75 couples
Sterne pierregarin	: 10 - 15 couples

Comparativement aux années précédentes, il s'agit d'une assez mauvaise année : très peu de sternes, baisse spectaculaire des goélands. En ce qui concerne les huitriers-pies, la recherche n'a pas été très poussée et les deux couples constituent un minimum.

Les causes de ces baisses d'effectifs sont sûrement diverses. Les opérations de démontage par le CNET de la grande antenne installée sur l'île ont sans doute contribué à perturber la reproduction des sternes l'an passé. Mais il faut se rappeler ici que l'installation de ces oiseaux y est, historiquement, irrégulière. LOSQUET doit avant tout être considérée comme un site de repli en cas d'éclatement momentané des colonies sur les sites traditionnels de Bretagne.

Par contre, les indices recueillis cette année sur la présence de plusieurs prédateurs apportent un meilleur éclairage. En effet, au moins un renard et une belette y ont été observés. C'est pourquoi la priorité dans le suivi de LOSQUET en 1986 sera de préciser si ces deux premières espèces y séjournent en permanence ou y effectuent des incursions occasionnelles. Ceci permettra de déterminer la conduite à tenir (se référer aux précédents

de l'île des Landes (35) ou de l'île d'Yeu (29). Pour les rats, l'éradication doit être de toute façon immédiatement entreprise.

RESERVE DE CLESSEVEN

Recensements : D. CARCREFF, P. LE GUEN, A. THOMAS.

Courlis cendré : présence sans preuve formelle de reproduction.

Bécassine des Marais: 1 couple nicheur

Pour la seconde année consécutive, aucun indice formel de nidification n'a pu être recueilli concernant le Courlis cendré. Une autre espèce ne figure plus pour l'instant sur la liste des nicheurs. Il s'agit en l'occurrence de la Cisticole des Joncs. Le couple repéré en 1984 n'a pas reparu. Cette disparition est à mettre sur le compte des rigueurs de l'hiver qui ont sérieusement affaibli les effectifs de cet oiseau récemment installé en Bretagne.

La découverte d'un couple nicheur de Bécassine des marais est une première - non surprenante - pour la réserve.

Parmi les autres espèces nicheuses trouvées, l'on peut citer : le Canard colvert, le Coucou, le Pipit Farlouse, la Locustelle tachetée, le Bruant des roseaux, etc...

Enfin, durant le printemps, un busard des roseaux (femelle) a été observé à plusieurs occasions.

FINISTERE

ILOTS DE LA BAIE DE MORLAIX

Recensements : Ewen de KERGARIOU, Michel QUERNE.

Grand cormoran	:	6 couples
Cormoran huppé	:	120 couples
Tadorne de Belon	:	1 couple
Canard colvert	:	10 couples
Huitrier-pie	:	21 couples
Goéland marin	:	80 couples
Goéland brun	:	44 couples
Goéland argenté	:	1200 couples avant éradication
Sterne pierregarin	:	120 couples
Sterne de Dougall	:	20 à 25 couples
Sterne caugek	:	430 couples
Macareux moine	:	13 à 15 couples pour 19 sites occupés ou visités
Pipit maritime	:	20 couples (estimation)

Autres observations remarquables :

Bruant des neiges	:	13 en tout le 17.12.1984 sur Vezoul et ar C'hlaez 6 le 20.2.85 et 7 le 7.3.85 sur l'île aux Dames
Grand Corbeau	:	2 alarmant sur l'île aux Dames , puis sur Rikard le 20.02.1985

Le printemps 1985 restera probablement l'un des plus fructueux de l'histoire de la réserve des îlots de la baie de Morlaix : premières reproductions de grands cormorans, effectifs records pour les cormorans huppés et les sternes caugeks, stabilité des sternes de Dougall et des macareux...

Après un travail de gestion hivernal (nettoyage des terriers de macareux, aménagement de sites de nids pour cormorans huppés, ...), la saison de l'équipe "baie de Morlaix" a commencé sur les chapeaux de roues!

En effet, de la fin février à la fin mars, des grands cormorans parquent et construisent sur le versant ouest d'ar C'hlaaz Koz. Trois nids au moins sont élaborés. Pourtant, malgré la présence d'oiseaux au comportement reproducteur jusqu'en mai, c'est sur Rikard que l'évènement se produit avec une première ponte le 4 mai. Du 15 de ce mois au 25 juin, cinq couples supplémentaires s'installent portant à six l'effectif de la première colonie finistérienne de grands cormorans depuis 1932 (dernier cas connu rapporté par E. LEBEURIER.. premier conservateur de cette réserve !). Six jeunes ont été produits.

On peut s'interroger sur l'origine de ces oiseaux et du phénomène en lui-même. L'éclatement en 1984 de la colonie de l'île des Landes en est-il la cause ? Ou est-ce là simplement, du fait de l'apparente augmentation de l'espèce en France et en Europe occidentale, d'un nouveau bond vers l'ouest, après ceux enregistrés régulièrement depuis 15 années en Bretagne ?

Plusieurs éléments permettront de retenir plus facilement cette seconde hypothèse. En premier lieu, l'estivage de plus en plus régulier de l'espèce dans la baie était observée. Après l'estuaire de la Rance (Île Agot), la baie de St Brieuc (Le Verdelet), la baie de Morlaix semble être le lieu répondant le mieux aux exigences écologiques du Grand Cormoran et pouvant tout à la fois, par ses flots et ses colonies de cormorans huppés, exercer une attractivité sensible. Il faut noter enfin que les différentes découvertes ce printemps dans le golfe normanno-breton laissent supposer que la totalité des fractions de la colonie de l'île des Landes (1983) ont été retrouvées dans cette zone. Quel dommage en tous cas, que tous ces oiseaux marins ne soient pas marqués !

Côté sternes, en rappelant une fois encore, le temps et l'énergie dépensés pour les opérations d'éradications (10 journées de travail et 325 goélands argentés détruits), la situation est au beau fixe. Presque 600 couples pour les trois espèces, une bonne production d'ensemble favorisée peut être par un respect semble-t-il croissant de l'île aux Dames par le public.

Il est probable que depuis le début du siècle, la baie de Morlaix n'ait jamais été aussi utilisée par ces oiseaux.

TREVORC'H

Recensements : M. JONIN, P. LE GUEN, J. MENEZ

Colvert	:	1 couple
Huitrier-pie	:	9 couples minimum
Gravelot à collier interrompu	:	2 couples minimum
Goéland marin	:	1 couple
Goéland brun	:	3 couples
Goéland argenté	:	45 couples avant éradication
Sterne pierregarin	:	25 couples
Sterne de Dougall	:	3 couples
Sterne caugek	:	138 couples (pontes)
Pipit maritime	:	10 couples environ

Une colonie de sterne caugeks s'est reconstituée sur Trevorc'h . Les 138 pontes dénombrées le 2 juin ont apporté une note d'espoir après l'abandon du site, il y a 3 ans, par les 4 espèces de sternes.

Bien que les causes de cet événement ne soient pas connues fermement, il convient de signaler deux éléments intéressants. En premier lieu, selon Claude GUIGUEN (spécialiste de parasitologie), Trévorc'h ne paraît pas (en 1985) infesté. Un seul tique du genre *Ornithodoros maritimus* a été trouvé sur place lors de sa visite. Il conclut que ces parasites ne sont sûrement pas la cause des fluctuations de populations de sternes.

En second lieu, la production en jeunes de cette colonie semble avoir été satisfaisante : une bonne centaine d'oiseaux à l'envol. Un tel succès augmente - en théorie - les probabilités de réinstallation au printemps prochain.

MENEZ CROS

Recensement : P. LAMOUR

Goéland marin	:	1 couple
Sterne pierregarin	:	40 couples

Sterne de Dougall : 40 couples

Sterne caugek : 250 couples

Le 24 avril, les premières sternes sont présentes sur Fourn Cros. L'effectif nicheur de cette année atteindra 330 couples minimum. C'est-à-dire près du double de l'an passé. Le point le plus remarquable est bien sûr le maintien des sternes de Dougall qui fréquentent cet flot depuis 4 ans (presque 10% de la population européenne).

Entre le 2 et le 6 juillet, une cause inconnue provoque la mort soudaine de plusieurs dizaines de poussins. Des 53 cadavres récoltés, au moins 43 sont de jeunes caugeks et 2 de jeunes Dougall.

A la même date, environ 200 jeunes volants sont observés sur le pourtour de la réserve.

ILOTS D' OUESSANT.

Observations : B. BARGAIN, Y. GUERMEUR

Pétrel tempête : 3 cadavres sur Yourc'h Korz le 12.09.

Puffin des anglais : 1 cadavre de poussin dans un terrier le 12.09. sur
Yourc'h Korz

Goéland marin : 10 couples sur Yourc'h Korz et 5 sur Ar Youc'h (nids
observés)

Macareux moine : Sur Ar Youc'h, première observation le 1er avril. Au
moins trois terriers occupés

En 1985, les ilots en réserve n'ont pas fait l'objet d'un suivi précis. Le maintien probable du Pétrel tempête sur Yourc'h Korz et la découverte d'un cas de reproduction du Puffin des anglais sur ce même site constituent donc les acquis principaux de cette saison.

ARCHIPEL DE MOLENE

- Recensements et études : F. BIORET, H. CORRE, J.P. CUILLANDRE, L. GAGER,
E. GRANDSERRE, C. HILY, J. HAMON, Y. LE NOZERC'H
J.C. LINARD

Pétrel tempête	:	186 oiseaux nouveaux bagués sur Banneg
Puffin des anglais	:	4 couples nicheurs sur Banneg (estimation 5 à 10 couples)
Cormoran huppé	:	1 couple sur Banneg et 2 sur Roc'h Hir
Tadorne de Belon	:	3 à 9 couples sur Balaneg 2 couples minimum sur Trielen
Colvert	:	nicheur sur Trielen
Huitrier pie	:	3 pontes sur Banneg 20 pontes sur Trielen 10 pontes minimum sur Balaneg
Grand Gravelot	:	2 couples sur Banneg 3 couples minimum sur Balaneg Aucune ponte trouvée sur Trielen
Goéland marin	:	132 couples sur Banneg En augmentation sur Balaneg et Trielen (pas de recensement)
Goéland brun	:	1486 couples sur Banneg
Goéland argenté	:	771 couples sur Banneg
Sterne pierregarin	:	18 pontes sur Balaneg 1 sur Trielen
Sterne arctique	:	un oiseau cantonné à Banneg
Sterne caugek	:	100 pontes sur Trielen
Macareux moine	:	1 couple sur Banneg

Autres observations remarquables :

Pétrel fulmar	:	1 oiseau prospecte le site de Men du (Banneg) les 10 et 23 avril.
Spatule blanche	:	6 individus sur Morgaol le 17 novembre
Faucon pèlerin	:	1 entre Balaneg et Trielen les 25 et 26 septembre
Rouge queue à front blanc	:	1 mâle sur Banneg le 19 avril

Peu de surprises cette année dans l'archipel du point de vue ornithologique . Le fait marquant est sans doute, en partie grâce à une prospection plus intense, la découverte de quatre terriers occupés par des puffins. Près de 10 chanteurs ont été repérés. Cela donnerait à penser que la

colonie de Banneg serait dans une phase de croissance.

Autre espèce en expansion certaine cette fois, le Goéland marin. Un nouveau record est obtenu avec 132 couples sur Banneg alors que les effectifs des autres îles de la réserve semblent connaître le même développement.

Parmi les espèces qui connaissent des difficultés l'on doit faire mention des grands gravelots et bien sûr des sternes.

Pour la seconde fois consécutive, la colonie de sternes caugeks installée sur Trielen s'est évanouie peu après la ponte (100 à 150 couples). Les oiseaux ne se sont pas fixés sur un autre point de l'archipel. Les pierregarins de Balaneg ont connu le même sort. Il faut espérer que le contrôle des goélands sur les Lenenez de Balaneg permettra, à l'image de ce qui se passe en baie de Morlaix par exemple, de solutionner le problème.

Pour conclure, notons que le couple de macareux de Banneg a, cette année encore, élevé un jeune.

LES ROCHES DE CAMARET

Recensement : C. HUMEAU, P. MIGOT, E. PASQUET, le 22 mai 1985

Pétrel tempête	:	présent sur le Guest et Bern Ed.
Pétrel fulmar	:	au moins 12 couples sur Bern C'hiaz
Cormoran huppé	:	410 couples dont 97 sur le Guest
Goéland marin	:	48 couples dont 19 sur le Guest
Goéland brun	:	absent sur le Guest et ar Chelod; présent en faible nombre sur les autres Pois
Goéland argenté	:	507 couples <u>minimum</u> sur les Pois 58 - - sur le Guest
Petit Pingouin	:	1 à 2 couples
Guillemot de Troil	:	recensement incomplet

Le recensement complet des cormorans huppés permet enfin de situer l'évolution récente de la colonie. Le chiffre obtenu (410 couples) paraît constituer un record après les 372 couples décomptés en 1979. On peut constater toutefois que la progression sur six années est assez faible. On est peut être très proche des capacités limites d'accueil de la réserve pour cette espèce.

L'effort porté sur les cormorans l'a été aussi sur les goélands et les informations recueillies sont intéressantes. Ainsi depuis 1979, les goélands marins ont progressés de 27 à 48 couples. La présence des goélands bruns reste marginale. Enfin, les goélands argentés, avec 565 couples, semblent en nette perte de vitesse, même si Dahoue vras n'a pas été recensé et si les chiffres fournis, flot par flot sont annoncés comme étant des minima.

En 1979, l'effectif était de 1375 couples !

Pour le reste, en l'absence de données précises pour le Guillemot (qu'il serait bon d'obtenir en 1986), il faut retenir les preuves de reproduction du Pétrel tempête, le statu-quo pour le Fulmar et la Mouette tridactyle et surtout la présence - encore - du Pingouin sur Ar Chelod et probablement sur Bern Ed.

LE GUERN

Observations : J. HENRY

Pétrel fulmar : au moins une ponte le 25 mai .

Cinq à six ans après les premières observations de l'espèce sur ce site, la première ponte est notée en 1985. Un nouveau jalon dans la colonisation des falaises bretonnes.

RÉSERVE MICHEL-HERVE JULIEN/CAP SIZUN

Recensements : coordonnés par R. BOZEC et P. LE FLOC'H.

Pétrel fulmar : 10 pontes (3 envols)
Cormoran huppé : 215 couples
Faucon crécerelle : 1 couple
Goéland marin : 17 couples
Goéland brun : 13 couples
Goéland argenté : non recensé
Mouette tridactyle : 951 couples
Pingouin torda : 1 couple. Pas de reproduction
Guillemot de Troil : 67 couples minimum

Autre espèce nicheuse : Alouette des champs, Pipit farlouse, Pipit maritime, Troglodyte, Accenteur mouchet, Traquet pâtre, Grive musicienne, Fauvette pitchou, Pouillot fitis, Pouillot véloce, Bruant jaune, Verdier, Linotte mélodieuse, Moineau domestique, Choucas des tours.

Aucun indice n'a été recueilli cette année pour le Coucou et surtout le Traquet motteux. Le couple de Grands corbeaux a niché hors des limites de la réserve.

Autres observations remarquables :

Puffin cendré : plusieurs oiseaux le 16.08
Spatule blanche : 9 immatures survolent la réserve le 30.09
Cygne tuberculé : 4 " " le 3.08
Canard siffleur : 19 à Porz hir les 16 et 21.01
Eider à duvet : 5 observations concernant au moins 7 oiseaux entre le 27.5 et le 5.6
Milan royal : 1 le 15.01
Faucon pèlerin : 7 observations dont 6 entre le 27 .03 et le 13.07
Phalarope à bec large : 1 à Pors kanape le 18.08
Pipit rousseline : 1 le 29,08
Merle à plastron : 1 femelle le 08.09.
Serin cini : 80 à Len ar Roc'h les 28 et 29.08

Comme on peut le constater à la lecture des observations citées, l'année ornithologique a apportée quelques surprises comme celles concernant le Phalarope à bec large ou le Milan royal. Plus digne d'intérêt encore sont les "brefs" séjours des eiders et du ou des faucons pèlerins qui laissent rêveurs les permanents de la réserve...

Au chapitre des espèces nicheuses, il faut retenir, comme pour les Roches de Camaret, la réactualisation de l'effectif des cormorans huppés. Les 215 couples obtenus ne sont pas le résultat d'une soudaine augmentation mais découlent plutôt d'une visite complète de Milinou bras. Chez les mouettes tridactyles, une nouvelle chute de 9% est enregistrée et ceci s'accompagne d'une médiocre production qui n'incite guère à l'optimisme pour les prochaines années.

Chez les alcidés, la situation est stable. C'est-à-dire toujours satisfaisante chez les guillemots (67 couples reproducteurs et 0,91 jeune par couple sur Kastell ar Roc'h) et "désespérée" chez les pingouins (2 à 3 oiseaux fréquentant par intermittance Milinou Kermaden).

Durant l'été, Yves LE DONGE (stagiaire de l'E.N.I.T.H.) a essayé de préciser les exigences alimentaires des craves à bec rouge en calculant la durée de leur séjour par type de milieux. Les résultats obtenus confirment le besoin pour ces oiseaux de disposer de landes rases pâturées. Cela incitera à concrétiser en 1986 le projet d'entretien des landes et pelouses de la "petite réserve" par des moutons de race rustique.

BRILINEG/ ARCHIPEL DES GLENAN

Recensement : P. CANEVET, M. COSSEC, J. GARREAU le 8 juin.

Cormoran huppé : 52 couples minimum
Huitrier pie : 2 couples

Sur ce site, une très légère progression du Cormoran huppé est enregistrée (50 couples/nids en 1983).

L'ilot arrive peut être à saturation.

A cause d'une mer difficile, Kastell-bras n'a pu malheureusement être recensé.

RESERVE NATURELLE DE GROIX - "FRANCOIS LE BAIL"

Recensements : J.P. FERRAND, A. GUILLAS, T. LE ROUZO

Pétrel fulmar	: 4 prospecteurs au minimum
Cormoran huppé	: 50 nids occupés
Goéland marin	: 2 couples
Goéland brun	: 30 couples environ
Goéland argenté	: 350 - 400 couples
Mouette tridactyle	: 18 couples

Autres espèces nicheuses :

Faucon crécerelle (1 couple), Pipit maritime (au moins deux couples), Fauvette pitchou, Bouscarle de Cetti (2 à 3 chanteurs), Traquet motteux (1 couple).

Autres observations remarquables :

Busard des roseaux : jusqu'à 4 individus pendant le mois d'août

Busard Saint Martin: 1 femelle le 2 juin

Les recensements effectués laissent apparaître la bonne santé des colonies d'oiseaux marins de la réserve naturelle.

Si les pétrels fulmars ne se sont pas reproduits (progression cependant du nombre d'immatures prospectant les falaises), il n'en est pas de même pour les goélands marins qui ont conquis ainsi un nouveau site sur le littoral sud de la Bretagne.

Si l'effectif des goélands bruns est stable, celui des argentés a probablement progressé.

En ce qui concerne le quatrième laridé de la réserve, la Mouette tridactyle, 18 nids ont été dénombrés, soit une reprise sensible après le mauvais printemps 84. Si l'on tient compte d'une colonie située vers le Grognon, c'est-à-dire hors réserve, l'effectif total pour Groix

a atteint un palier record avec 43 couples cette année.

Notons pour finir que le couple de grands corbeaux ne s'est pas reproduit dans le périmètre de la réserve "François LE BAIL".

ILOTS DE LA RIVIERE D' ETEL .

Recensements : Arnaud et Gérard GUILLAS, 14 et 16 juin.

Sterne pierregarin : 134 couples minimum
Sterne caugek : 195 couples -
Pipit maritime : 2 couples

Malgré l'échec de la reproduction l'année passée, Iniz er Mour et Logodenn ont retrouvé un bon effectif de sternes, le premier îlot accueillant 73% des nicheurs et notamment 99% des caugeks.

Un rapide retour en arrière montre que la réserve accueille chaque année depuis 1980 un effectif remarquablement stable de sternes pierregarins, quelque soit apparemment le niveau de production annuelle en jeunes.

Année Espèce	1980	1981	1982	1983	1984	1985	$\bar{N}$
S. pierregarin	127	119	154	154	104-110	134	133
S. caugek	104	108	2	11	250	195	112

L'effectif de caugeks semble par contre plus fluctuant. Pour cette espèce, la plus maritime des sternes européennes, ces îlots sont peut être moins attractifs du fait de leur localisation.

Force est de constater en tout cas, que grâce à la surveillance, au

contrôle annuel de la végétation et... à l'absence pour l'instant de goélands nicheurs, Logodenn et surtout Iniz er Mour constituent un des pôles centraux dans la répartition et la reproduction des sternes en Bretagne.

Leur rôle de reposoirs à l'intérieur de l'estuaire a déjà été signalé. Les observations transmises cette année l'attestent une nouvelle fois.

Citons par exemple 37 grands cormorans, 10 chevaliers aboyeurs sur Logodenn le 21.04., 15 grands cormorans, 1 femelle de harle huppée sur Iniz er Mour le même jour.

ROHELLAN

Recensements : T. BOUESNARD, A. GUILLAS, T. LE ROUZO les 18 et 19 juin.

Huitrier pie	:	1 couple
Cormoran huppé	:	18 couples
Goéland marin	:	2 couples
Goéland brun	:	42-45 couples
Goéland argenté	:	378-405 couples avant éradication
Pipit maritime	:	nicheur
Moineau domestique	:	nicheur

Ce dernier recensement apporte bon nombre d'informations nouvelles sur l'avifaune de la réserve.

La colonie de cormorans huppés prospère, passant de 7 c. à 18 couples. Bond en avant spectaculaire résultant peut-être aussi d'une possible sous-estimation en 1984 ?

L'installation du Goéland marin se confirme alors qu'après une stabilisation des effectifs de goélands argentés et bruns en 1981 et 1982 (effets de l'éradication ?), ces deux espèces voient leur progression numérique se poursuivre nettement.

ER LANNIC

Recensements : J.P. COUTUREAU.

Goéland brun : 90 couples (estimation)
Goéland argenté : 65 couples estimation avant éradication

L'an passé, 170 nids entre argentés et bruns avaient été décomptés. Cette année, le total est de l'ordre de 145 et permet de situer le nombre de goélands bruns autour de 90 couples et celui des goélands argentés autour de 65. On peut espérer que les 6 opérations d'éradication menées sur Er Lannic du 26 avril au 1er juin se traduiront dès l'an prochain par un nouveau recul de ces deux espèces.

D'une façon générale, les sternes ne semblent guère avoir encore fréquenté le golfe du Morbihan ce printemps (à titre d'exemple, aucune caugek et seulement cinq pontes de pierregarins sur Branec).

FALGUEREC

Recensements : R. BASQUE, A. FORLOT, P.FORTUNE, E. LECORNEC, R. MAHEO.

Tadorne de Belon : plusieurs familles élevées sur place
Vanneau huppé : 5 - 6 couples
Chevalier gambette : 8 - 10 couples
Echasse blanche : 3 couples
Avocette : 10 couples
Sterne pierregarin : 6 pontes

Autres espèces nicheuses :

Les relevés consacrés aux passereaux nicheurs de la réserve ont permis de trouver les espèces suivantes :

Pouillot fitis, Rossignol, Gorgebleue, Mésange à longue queue, Mésange charbonnière, Chardonneret, Moineau domestique.

Autres observations remarquables :

Balbusard fluviatile: 1 oiseau le 18 août

Bécasseau tacheté : 1 individu du 17 au 27 août

1 individu les 7 et 8 septembre (le même ?)

Goéland leucopnée : 1 oiseau le 19 juillet

Le printemps 1985 s'est traduit par quelques petites évolutions en ce qui concerne les effectifs d'oiseaux nicheurs. D'une façon générale, à l'exception de celui de l'Echasse, les autres ont progressé.

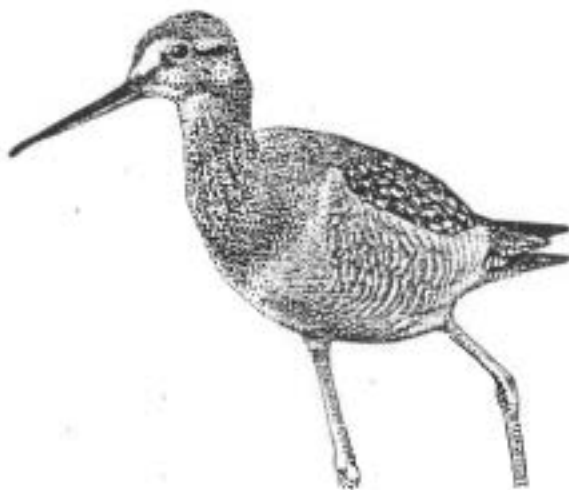
Ceci concerne avant tout l'Avocette dont 10 couples ont occupé la réserve, soit 5 couples de plus.

Pour l'ensemble des marais de Séné, la progression est de 13 à 14 couples (10 couples en 1984, 23-24 en 1985).

Deux à quatre couples de plus de chevaliers gambettes ont été localisés. Enfin, grâce à l'aménagement d'flots artificiels supplémentaires, la petite colonie de sternes pierregarins s'est étoffée. On note encore toutefois pour cette espèce une faible réussite dans la reproduction.

Le retour des échasses était attendu avec intérêt. L'arrivée tardive des premiers oiseaux a laissé supposer rapidement que la colonie serait très réduite. En effet, 3 couples seulement se sont reproduits, l'effectif total des marais de Séné n'excédant pas, comme en 1984, les 8-9 couples.

Pendant la vague de froid de janvier-février, jusqu'à 200 anatidés ont été observés simultanément sur la réserve (cygnes tuberculés, canards souchets, pilets et siffleurs, sarcelles d'hiver).



KOH - KASTELL

Recensement partiel : M. DESSE, C. THEBAUD, A. THOMAS

Pétrel fulmar	: Aucune ponte en 1985
Cormoran huppé	: 7 nids minimum
Huitrier pie	: 2 couples minimum
Goéland marin	: 2 couples
Goéland brun	: non recensé
Goéland leucophée	: 1 individu (4 ^e année ?) cantonné le 27. 5
Goéland argenté	: non recensé
Mouette tridactyle	: 88 - 130 couples
Pigeon Biset	: présent
Grave à bec rouge	: présence quasi quotidienne durant l'été

Les pétrels fulmars paraissent avoir été plus discrets cette année. Présents au moins depuis le 3 avril, ils ont été notés jusqu'à la fin juin. Aucune ponte n'a été enregistrée.

Pour plusieurs espèces, la reproduction a été médiocre : Huitrier-pie, Goéland marin, Mouette tridactyle. Chez cette dernière, l'effectif a subi une nouvelle érosion (98-141 en 1984). Le premier chiffre donné correspondant au total des couples dont l'état du nid et/ou la présence de poussins permettent début juillet de qualifier de reproducteurs. Le second, effectué le 27 mai, plus fort intègre un ensemble d'oiseaux dont le processus de nidification pour certains a par la suite été stoppé. La production est dérisoire, à peine supérieure à 25 jeunes volants.

L'observation d'un goéland leucophée en mai constitue une nouveauté pour la réserve. L'oiseau, apparemment en plumage de type "4^e année", était cantonné à la périphérie de la colonie de goélands bruns au dessus de la crique de Poull Fé. La présence d'un partenaire n'a pu hélas être prouvé. Cela représente en tout cas un nouvel indice dans la progression vers le nord du Goéland argenté "à pieds jaunes", repéré en période de reproduction récemment dans le golfe du Morbihan (R.MAHEO) ou dans l'archipel d'Houat.

Il est enfin dommage, pour finir, que des preuves nouvelles de reproduction n'aient pas été recherchées concernant le Pigeon biset.

ILOTS DE L'ARCHIPEL D'HOUAT

Recensements partiels : E. PASQUET, E. DANCHIN les 1 et 2 juin.

Puffin des anglais: un terrier occupé au minimum

Cormoran huppé : 229 couples

Huitrier-pie : 5 couples

Eider à duvet : 1 couple

Seize ans après le dernier cas connu (1969), de nouvelles preuves de reproduction (ou tout au moins de tentative) ont été recueillies dans l'archipel d'Houat pour l'Eider. Le 1er juin en effet, un oeuf ainsi que du duvet était trouvé... dans un nid de goéland marin !

Au chapitre des "raretés", le site à Puffin des anglais découvert l'an passé était toujours occupé (probablement deux terriers).

Une nouvelle campagne de baguage de cormorans huppés a eu lieu. Elle a permis de mettre en lumière une remarquable stabilité des effectifs: 223 couples contre 241 en 1984 pour les ilots en réserve, 494 couples contre 487 en y ajoutant l'île aux Chevaux, Beg Pel et Grimod Tost. L'île aux Chevaux abritait 173 couples par sa part, constituant l'une des plus belles colonies pour l'espèce en Bretagne.

ILE à BACCHUS

Recensements : F. BIORET, R. GAUTRON.

Tadorne de Belon : 7 couples minimum

Colvert : 1 couple

Goéland brun : 1 couple

Goéland argenté : 57 couples minimum avant éradication

Cette réserve a fait l'objet d'une première opération d'éradication qui a permis d'éliminer 107 goélands. Celle-ci se poursuivra bien sûr en 1986 pour hâter le retour des sternes.

A signaler le 18 mai la présence tardive d'une bernache cravant.

LOIRE - ATLANTIQUE

MARAIS DU GRAND BAL

Recensements : P. CHACUN, R. GAUTRON, O. PLANTARD.

Tadorne de Belon : 1 nichée (15 poussins)
Echasse Blanche : 6 - 7 couples
Avocette : 17 - 20 couples
Sterne pierregarin : 115 couples minimum

Ce printemps a réservé quelques surprises. La colonie d'avocettes a marqué sérieusement le pas (perte d'une quinzaine de couples) alors que celle d'échasses retrouvait son niveau (modeste) de 1983.

Avec 115 couples, la colonie de pierregarin a atteint un palier record.

Au chapitre des satisfactions, il faut noter que le réglage du niveau d'eau a pu être assuré dans d'assez bonnes conditions avec la nouvelle équipe de démoustication.

BOIS DU HAUT - VILLENEUVE

Recensements : R. GAUTRON.

Héron cendré : 202 couples
Aigrette garzette : 110 couples minimum
Milan noir : 1 couple

Riche printemps à la héronnière de Guérande !

En deux ans, l'effectif d'aigrette garzette est passé de 1 à 110 couples !

En 1985, celui de hérons cendrés revient au niveau antérieur à 1984 (plus ou moins 200 couples) et enfin, après plusieurs saisons pendant lesquelles des milans noirs fréquentaient le site, le premier nid a été découvert (un jeune élevé par le couple).

Pour répondre à cette installation massive et pour faire face aux difficultés de dénombrement, chaque arbre de la réserve a été marqué et numéroté. Ceci a permis, entre autres, de vérifier que 74 nids au moins des 110 d'aigrettes recensées ont contenu des poussins. La vitalité de l'espèce est vraiment surprenante. La mobilité de ses effectifs pionniers semble l'être tout autant ! En fin d'hiver, après les hécatombes enregistrées dans les marais guérandais () le pessimisme était plutôt de mise et l'on s'attendait plutôt à une régression ou au mieux à une stagnation de la colonie. L'hypothèse de transferts d'une colonie à l'autre en Loire-Atlantique par exemple n'est cependant pas à écarter même si pour l'instant aucun élément dans ce sens n'ait été recueilli.

En ce qui concerne le Héron cendré, les observations effectuées dans la réserve et en presque île guérandaise apportent, si le besoin s'en fait encore sentir, de nouvelles preuves de son dynamisme. En effet, malgré la concurrence spatiale (?) des aigrettes, l'effectif des premières années 80 s'est reconstitué alors que de nouvelles colonies sont signalées à peu de distance.

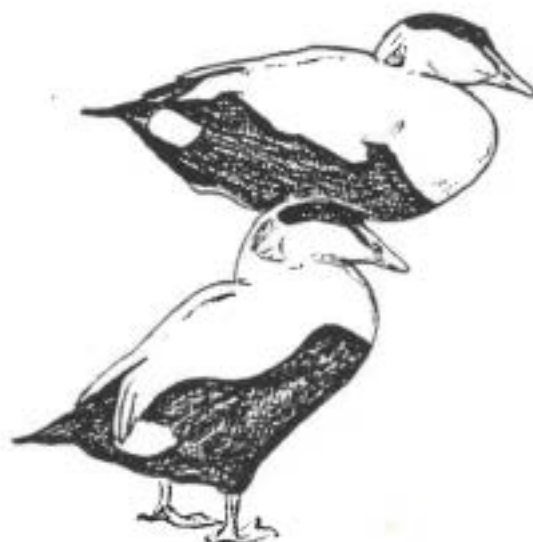
PIERRE PERCEE

Goéland argenté : 3 couples avant éradication

Sterne pierregarin: 7 couples minimum

Pas de sternes caugeks cette année et le même faible effectif de pierregarins qu'en 1984.

Toujours pas de ponte d'eider malgré la présence constante de l'espèce. Un couple a pour la troisième année consécutive tenté de nicher sur l'ilot des Evens au nord-ouest de Pierre percée.



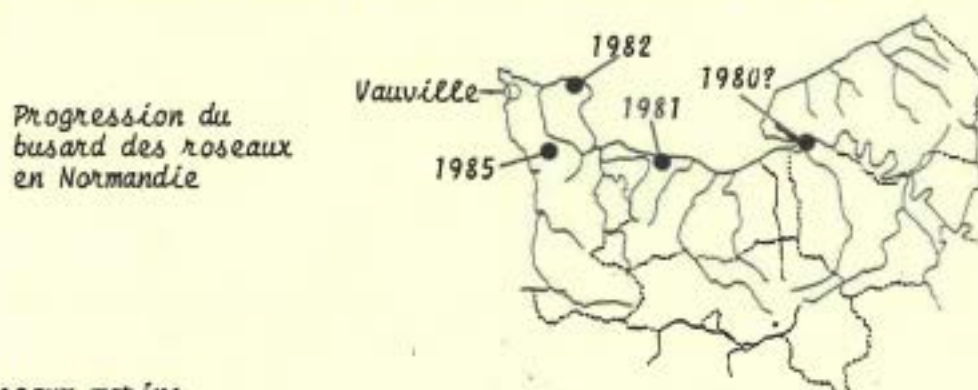
Bilan ornithologique par espèce.

I - Zones humides (Vauville et la Dathée).

Ces réserves souffrent du déficit pluviométrique des deux derniers étés et du dérangement. Le morillon en particulier voit ses effectifs décliner et retrouver un niveau bien plus faible qu'à son maximum en 1983. Par contre, il faut noter la progression du souchet à Vauville et le séjour de plus en plus tardif de la sarcelle d'hiver à la Dathée.

L'installation du busard des roseaux à Vauville est probablement proche :

- nidification probable dès 1980 au marais du Hode/Seine Maritime, certaine depuis cette date.
- première nidification prouvée au marais de Ver-Meuvoines/Calvados en 1981.
- première nidification prouvée à Gattemare/Gatteville/Manche en 1982.
- première nidification prouvée à la Sangsurière/Doville/Manche en 1985.



II - Oiseaux marins.

- Pétrel fulmar.

Le fulmar poursuit en Normandie sa progression. Cependant, si la colonie la plus dense est en réserve à St Pierre du Mont, la plus grande partie de la population est hors réserve et sort du cadre de cette étude. Signalons quand même l'installation d'une colonie pour l'instant réduite, non loin de la réserve du Nez de Jobourg, dans les falaises de la Hague où trois poussins ont vu le jour et dont l'élevage a été mené avec succès.

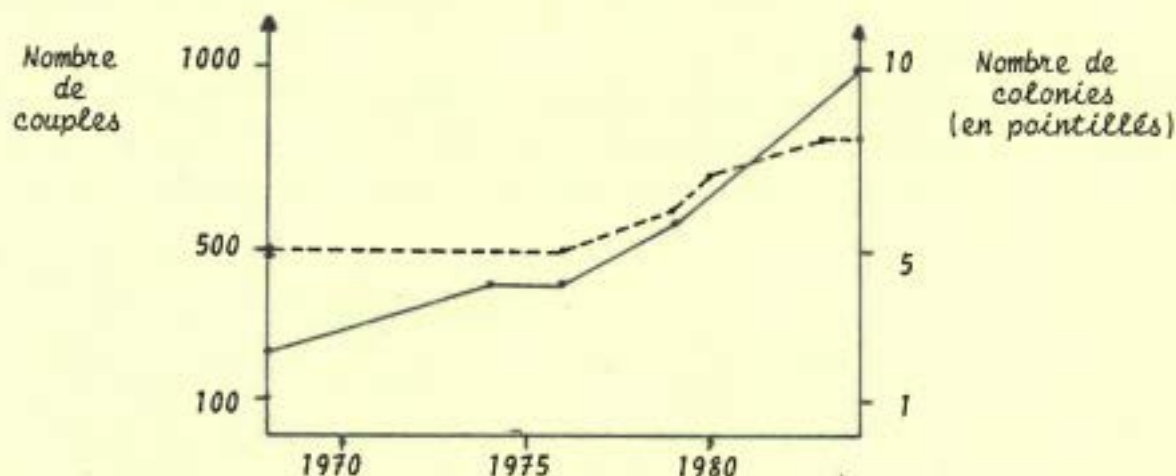
- Fou de Bassan.

Un individu adulte posé sur l'île de Terre/St Marcouf lors de trois visites d'avril à juin, et même deux adultes en mai. Ces oiseaux étaient posés parmi le groupe de nids de grands cormorans le plus important. Bien que le site ne soit pas vraiment typique d'un site de nidification du fou, son installation éventuelle n'est pas impossible (voir annuaire 1984). En tout cas, les individus observés ont montré qu'ils savaient décoller sans problème de l'îlot, par des journées sans vent, qu'ils ne répugnaient pas à séjourner en contrebas des levées de terre (d'où -posés- ils ne voient pas la mer) et qu'ils

étaient suffisamment fixés pour se reposer sur le site quelques minutes après notre passage.

- Grand cormoran.

La progression de la colonie de St Marcouf se ralentit, mais dans un cadre plus général, on peut noter une progression régionale. Les colonies cachoises et celle de Chausey sont en augmentation, un couple a construit un nid à Tombelaine. Les effectifs nicheurs normands atteignent désormais 1000 couples.



Evolution de la population normande de grand cormoran de 1968 à 1984.

- Cormoran huppé.

La fraction de la population nicheuse dans les réserves est faible en Normandie puisque Chausey n'est pas "vraiment" mis en réserve. Cette colonie exclue (elle représente 90% de la population normande), les autres couples nichent sur trois réserves : Jobourg, Ilots de la Hague et St Marcouf, ainsi que, depuis 1984, en un point du Pays de Caux, dans la Hague et à Flamanville dans la Manche (10 couples environ). Les cormorans huppés des réserves du GONm ne connaissent pas la situation que présente l'espèce par ailleurs : dans les deux réserves de la Hague, la population est stable depuis au moins 1979. A St Marcouf, l'implantation ne s'est toujours pas vraiment faite puisque le seul couple qui ait tenté de nicher a échoué. Pourtant, St Marcouf accueille en période nuptiale (de juillet à janvier) 150 à 200 individus.

- Goélands.

Alors que les effectifs de goélands bruns sont au mieux stables à St Marcouf et dans le Bessin, les effectifs de goélands marins sont en nette progression à St Marcouf. Les fluctuations du nombre de goélands argentés nicheurs sur l'île du Large (St Marcouf) sont difficilement explicables et leur ampleur semble en tout cas dépasser les erreurs ou les incertitudes des recensements. Ailleurs, la Hague, Bessin, les effectifs restent stables.

- Mouette tridactyle.

Si son rythme de progression se ralentit, la colonie de St Pierre du Mont n'en continue pas moins de croître. Elle est derrière Sizun, et loin devant Fréhel, la seconde colonie française et les divers avatars intervenus les hivers précédents ne semblent pas avoir contrarié la vitalité de cette jeune colonie (premiers couples nicheurs : 6 en 1975 !).

- Sternes.

Les réserves du GONm n'abritent malheureusement pas de sternes nicheuses et ne permettent pas d'agir en vue d'améliorer une situation bien précaire. La sterne caugek ne niche plus en Normandie, la sterne pierregarin est au bord de la disparition à Chausey (moins de 10 couples). Seule la sterne naine, tout comme en 1981 et 1982, a de nouveau niché au marais du Hode/76 cette année (deux couples). Dans ce contexte bien pauvre, la présence d'un couple de sterne pierregarin près de Greniquet (Ilots de la Hague), fin juin/début juillet est à noter, car le site est à priori favorable à la nidification de l'espèce.

Ce bilan est présenté en deux parties distinctes.

La première se compose de tableaux récapitulatifs des effectifs recensés assortis de symboles traduisant la tendance démographique lorsqu'elle est apparente par rapport aux années précédentes.

La seconde présente quelques commentaires ou analyses portant sur des espèces pour lesquelles l'année 1985 a apporté des enseignements nouveaux: installation, disparition, redistribution, changement de tendance, etc,...

Tableaux récapitulatifs

Explications des symboles.

-	Non trouvé malgré recherche
(np)	Nombre maximum de prospecteurs à présence occasionnelle
(+)	Présence régulière sans reproduction constatée
(n)	Nombre maximum d'individus observés
+	Nidification prouvée mais non quantifiée
n	Nombre de <u>couples</u> nicheurs notés
+ n	Nombre minimum de couples nicheurs notés
↗	Augmentation des effectifs
→	Stabilité des effectifs
↘	Diminution des effectifs

1. Pétrels, Fou et Cormorans

	Pétrel Tempête	Pétrel Fulmar	Puffin des Anglais	Fou	Grand Cormoran	Cormoran huppé
Ile des Landes (35)	.	.	.	(2p)	32-40	160 -170
Grand Chevret (35)	.	.	.		2 .↑	? .
Fréhel (22)	.	11 .→	.		.	.
Baie de Morlaix (29)	.	.	.		6 .↑	120 .↑
Archipel de Molène (29)	+ .	.	4 - 10 .↑		.	3 .→
Îlots d'Ouessant (29)	.	.	+ 1 .		.	
Roches de Camaret (29)	+ .	+ 12.	.		.	410 .↑
Le Guern (29)	.	1 .↑	.		.	.
Cap Sizun (29)	.	10.↑	.		.	215 .↑?
Brillat/Glénan (29)	.	.	.		.	52 .→
Groix (56)	.	(4)↑	.		.	+ 50 .↑
Rohellan (56)	.	.	.		.	18 .↑
Koh Kastell (56)	.	(+).	.		.	+ 7 .↓?
Archipel d'Houat (56)	.	.	1 - 2 .→			229 .→

2. Ardéidés

	Héron cendré	Aigrette garzette
Haut-Villeneuve	+ 202 .→	110 .↑

3. Anatidés et limicoles.

	TB	C	ED	H.P	GG	G _{ci}	VH	CC	BM	CG	E	A
Ile des Landes (35)	15-20			2-3								
Cap Fréhel (22)				2								
La Colombière (22)				1								
Clesseven (22)								(1)	1			
Losquet (22)				+2	1							
Baie de Morlaix (29)	1	10		21								
Trevorc'h (29)		+ 1		+9		+2						
Enez Cros (29)				(+)								
Ile d'Yock (29)				(+)								
Ilôt d'Ouessant (29)				+								
Archipel de Molène (29)	+5	+		+33	+ 5							
Archipel Glénan (29) (Brilinesc)				2								
Rohellan (56)				1								
Falguérec (56)							5-6			8-10	3	10
Koh Kastell (56)				2								
Arch. Houat (56)			1	5								
Ile à Bacchus (56)	+7	+1										
Grand Bal (44)	1									?	7	17-20

TB = Tadorne de Belon
 C = Colvert
 ED = Eider à duvet
 HP = Huitrier-pie
 CG = Grand Gravelot
 Gci = Gravelot à collier
 interrompu

VH = Vanneau huppé
 CC = Courlis cendré
 BM = Bécassine des marais
 CG = Chevalier gambette
 E = Echasse
 A = Avocette

4. Laridés

	Goéland marin	Goéland brun	Goéland argente	Mouette tridactyle	Sterne pierregarin	Sterne de Dougall	Sterne caugek
Ile des Landes (35)	30-35.	10 .	+ . ?	.	.	.	.
La Colombière (22)	1. ↗	.	+4. ↗	.	90. →	2 . →	72. ↘
Fréhel (22)	+8.	.	.	238 248 . →	.	.	.
Losquet (22)	+3. ↘	+5 . ↘	+75. ↘	.	5-10. →	.	.
Baie de Morlaix (29)	80. ↗	44 . →	1200. ↗	.	120. →	20-25. →	430 . ↗
Trevorc'h (29)	1. →	3 . →	45. ↗	.	25. →	2-3 . ↘	+138 . ↗
Enez cros (29)	1. ↗	.	.	.	40. →	40 . →	250 . ↗
Arch. de Molène (29) (Banneg pour Goélants)	132. ↗	1486 . →	771. →	.	+ 19. ↘	.	150 . →
Ilots d'Ouessant (29)	+15.	+ .	+ .	.	.	.	.
Roches de Camaret (29)	48. ↗	+ . →	+565. ↘	20. →	.	.	.
Cap Sizun (29)	17. ↗	13. →	+ .	951. ↘	.	.	.
Groix (56)	2. ↗	30. →	350 400. ↗	18. ↗	.	.	.
Rivière d'Etel (56)	.	.	.	.	134. →	.	195. →
Rohellan (56)	2.	42-45. /	378 405. /	.	.	.	.
Er Lannic (56)	.	90 . ↗	65. ↘	.	.	.	.
Falguérec (56)	.	.	.	.	6. ↗	.	.
Koh Kastell (56)	+ 2. →	+ .	+.	88 130. ↘	.	.	.
Archipel d'Houat (56)	+ .	+ .	+.	.	.	.	.
Ile à Bacchus (56)	.	+1.	+57.	.	.	.	.
Grand Bal (44)	.	.	.	.	+115. ↗	.	.
Pierre Percée (44)	.	.	3.	.	+ 7 →	.	.

5. Alcidés

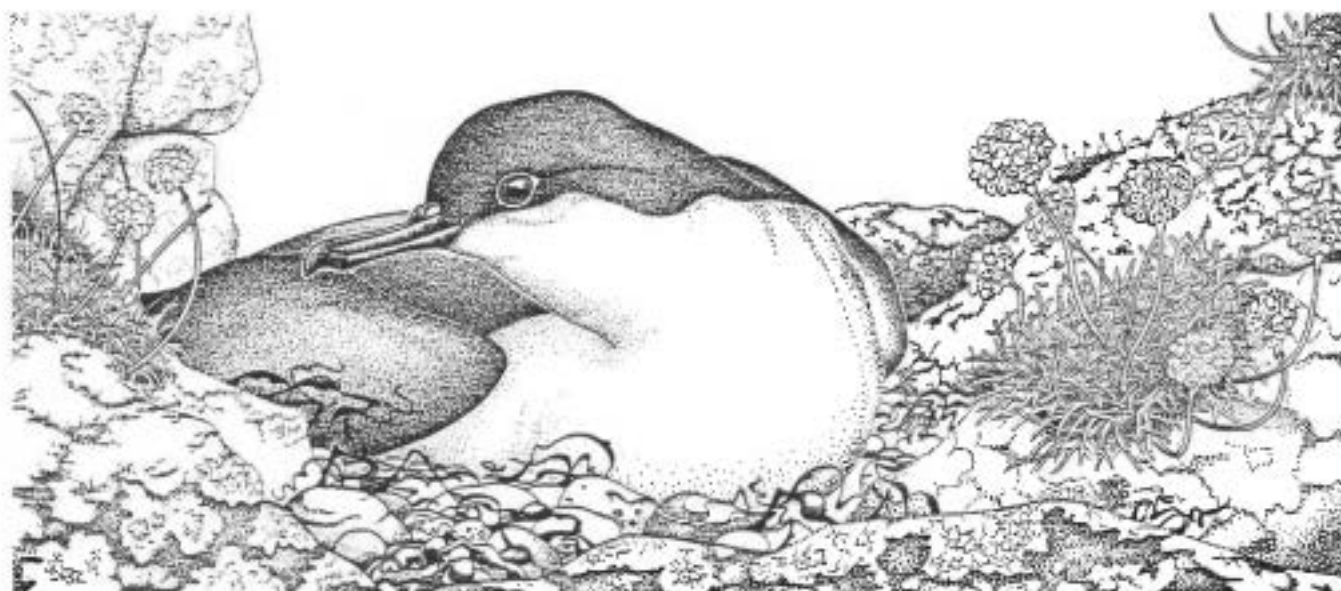
Réserve	Petit Pingouin	Guillemot	Macareux
(Fréhel (22))	+ ? →	+ ? →	.
Baie de Morlaix (29)	.	.	13-15 →
Arch. Molène (29)	.	.	1 →
Ilôts d'Ouessant (29)	.	.	+3 ? →
Tas de Pois (29)	1 - 2 →	+ 9 ? →	.
Cap Sizun (29)	1 →	67 →	.

Puffin des anglais.

Un nouveau site a été découvert cette année. En effet, un cadavre de jeune puffin a été trouvé dans un terrier à la mi-septembre sur le Korz à Ouessant. L'flot n'ayant pas été visité intégralement, il n'est pas interdit de penser que d'autres terriers pouvaient être occupés ou l'avoir été récemment tout au moins.

Ceci porte donc à trois le nombre de sites de reproduction dorénavant connus dans le réseau de réserves S.E.P.N.B. et à cinq pour la totalité de la Bretagne : le site de l'archipel d'Houat (visité à deux reprises: 2 terriers occupés), Banneg/Archipel de Molène (4 à 10 couples); Rouzig/Réserve naturelle des Sept Iles (L.P.O.) et l'île Tomé, seule localité hors réserve.

Les informations en provenance de Rouzig et les données recueillies en 1985 sur Banneg donnent à penser que l'espèce connaîtrait une phase d'expansion en Bretagne. De ce fait, la programmation en 1986 d'un recensement régional des oiseaux marins nicheurs par la Centrale Ornithologique Bretonne pourrait donner lieu, par des recherches appropriées, à de nouvelles découvertes.



Grand Cormoran.

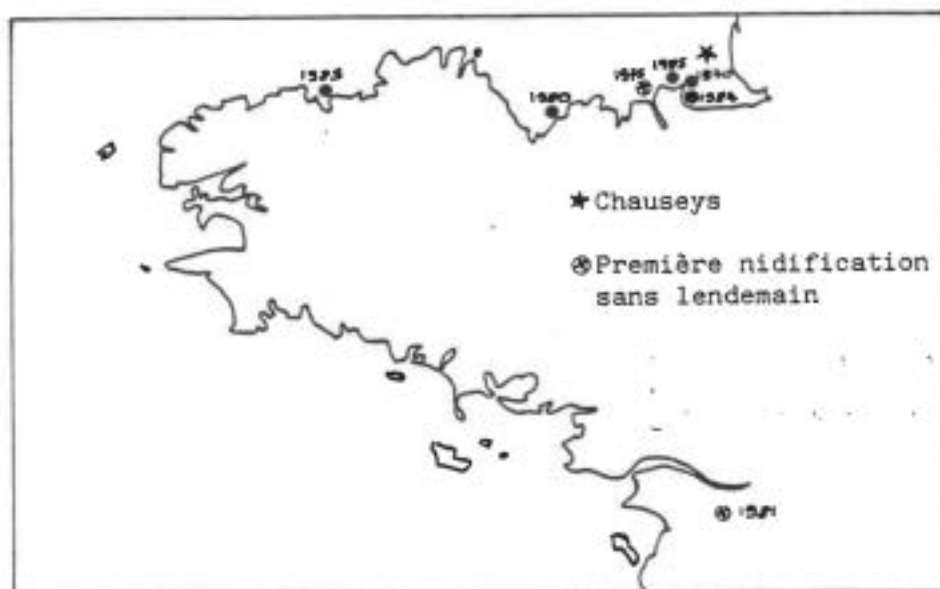
L'année 1986 a été fertile en nouveautés entre le spectaculaire bond vers l'ouest de l'espèce et la redistribution de la colonie de l'île des Landes. Depuis presque un demi-siècle, les grands cormorans colonisent ou recolonisent la côte occidentale de la Manche. Après avoir conquis les Îles Chausey, ils s'installent en 1970 sur l'île des Landes où la colonie passe de 6 couples minimum en 1971 à 193 couples en 1983. En 1975, un couple nidifie sur l'île Agot / Saint Briac. Malheureusement, cette première, pour cause d'introduction de renards, restera sans lendemain. Il faut alors attendre 1980 pour enregistrer le saut suivant vers l'ouest, c'est-à-dire sur le Verdelet en baie de Saint-Brieuc.

En 1985, l'espèce voit donc son aire de reproduction progresser de 100 kilomètres vers les pointes de Bretagne avec la conquête des flots de la baie de Morlaix.

Durant ce printemps, l'effectif de l'île des Landes a pu être relocalisé avec assez de certitude, semble-t-il, après l'exode total de 1984.

En premier lieu, près de 40 couples sont revenus se reproduire sur place. Sur l'îlot de Cancale qui accueillit l'an passé une partie des transfuges, 110 couples se sont regroupés.

Le Herpin, pour sa part, n'a pas à nouveau attiré l'espèce. Si l'arrivée de deux couples sur le Grand Chevret est aussi probablement imputable à cet éclatement, il faut considérer que 40 à 50 couples ne se sont pas réinstallés sur les îles situées de part et d'autre de la pointe du Grouin.



Localisation et dates de création des colonies de grands cormorans en Bretagne

Les recensements effectués par les ornithologues normands dans l'archipel des Chauseys ont apporté la réponse à cette énigme. En effet, en dehors d'une nouvelle augmentation constatée au sein de la colonie des Huguenans Est, trois nouveaux flots ont été occupés pour la première fois en 1985: les Huguenans Ouest et Sud et l'île Plate avec un total de 92 couples. Cette soudaine colonisation a plus que vraisemblablement été alimentée par des cormorans de l'île des Landes.

Cette espèce, déjà fort attachante, retiendra donc tout particulièrement l'attention des ornithologues bretons en 1986 sur la côte nord de Bretagne où de nouveaux développements peuvent être attendus.

Cormoran huppé.

Sur la plupart des réserves, l'espèce est en augmentation, tant en Bretagne nord que sur la côte sud. Ceci est particulièrement net en baie de Morlaix, à Groix et sur Rohellan et à un degré moindre aux roches de Camaret et au Cap Sizun.

Sur ce site, l'étalement du recensement de l'effectif de Milinou bras sur toute la saison de reproduction explique pour une grande part probablement le gain enregistré.

En effet, la période de nidification chez le Cormoran huppé est très étalée et en règle générale, un décompte même a priori bien centré peut laisser de côté des couples précoces ou retardataires d'où sous-estimation. Dans l'archipel d'Houat, la tendance semble être à la stabilité tout comme sur Briligne aux Glénan. Toutefois, dans cette zone l'espèce est probablement en augmentation sur des îlots voisins.

L'île des Landes enfin a récupéré une grande partie des 275 couples de 1983. La chute relative de l'effectif entre cette date et 1985 est donc à considérer plutôt comme un élément de satisfaction.

Faucon pèlerin

Un nombre inhabituel de données a été recueilli durant ce printemps. Les lieux visités ainsi que le comportement des oiseaux n'ont pas manqué d'intriguer les observateurs.

Sur le Cap Sizun, de 1 à 2 individus ont été notés à neuf occasions entre la fin mars et juillet. A Ouessant, courant avril, deux faucons sont repérés, pourchassant à l'occasion les oiseaux marins sur Ar Youc'h!

A la même époque Eric PASQUET observa un oiseau alarmant dans l'archipel des Sept-Iles (22) (réserve naturelle L.P.O.).

Il n'y a guère de doute, au vu du statut actuel dans les Iles britanniques qu'un jour ou l'autre un premier cas de reproduction "contemporain" sera enregistré dans les îles et falaises de Bretagne.

Approchons-nous de ce moment ?

Goéland marin.

Dorénavant, il ne se passe pas un printemps sans que de nouveaux sites ne soient occupés par les goélands marins reproducteurs. C'est au moins le cas cette année de La Colombière (22), de la réserve naturelle de Groix et de Rohellan (56).

Dans le Finistère où se localisent les contingents les plus forts de l'espèce, la progression numérique se poursuit et se traduit par de nouveaux records. Ainsi après l'infléchissement constaté en 1984 sur Banneg, l'effectif passe à 132 couples ($\lambda^* = 1.12$). En baie de Morlaix, il atteint 80 couples ($\lambda = 1.05$) et sur les Roches de Camaret, 48 couples ($\lambda = 1.78$ ou 1,10 depuis 1979).

Parmi les premiers résultats obtenus par J.C. LINARD à Banneg (marquage coloré d'adultes et de poussins), on peut remarquer que le taux de survie annuel minimum des adultes est de 92,5%.

Trois oiseaux, nés et bagués en 1984, ont été observés en hivernage et en estivage, un dans le marais d'Olonne (85) et les deux autres à Douarnenez (29). En juin, aucun des 41 individus, nés et bagués en 1981, n'ont dans leur quatrième année fréquenté la colonie. Même en tenant compte de la mortalité, ceci semble assez surprenant d'autant

* taux de multiplication annuel

plus que les colonies en croissance numérique sont connues pour l'abaissement fréquent de l'âge de première reproduction des oiseaux. Ceci pourrait laisser supposer localement un accès assez tardif à la reproduction.

Goéland argenté.

En 1984, dans cette même rubrique, il était fait mention de baisses d'effectifs au sein de colonies anciennes de l'espèce. Cette année, un nouveau cas flagrant est signalé. Le recensement quasi-exhaustif des Roches de Camaret (Les Tas-de-Pois et le Guest) donne un total de 565 couples. Même en tenant compte du fait que ses auteurs considèrent ce résultat comme un minimum, on ne peut qu'être surpris par l'ampleur du recul, puisque 1375 couples étaient dénombrés en 1979! Entre ces deux dates, la régression annuelle moyenne est de 13,8%.

Par ailleurs, toujours dans l'Iroise, Yvon GUERMEUR confirme le net tassement sur Ouessant et ses dépendances :

1947	1956	1965	1969	1978	1985
120-140	ca 320	1100-(2000 ?)	ca 2400	1000	800

Evolution des effectifs de goélands nicheurs

(tableau extrait du Bilan ornithologique 1986
de la Station ornithologique)

Entrons-nous dans une nouvelle phase de la démographie du Goéland argenté en Bretagne ?

Quelque soit la réponse, il importe donc de porter à nouveau l'attention sur l'espèce et d'assurer sur l'ensemble des réserves des recensements réguliers, y compris là où la tendance est toujours à l'augmentation (Trevorc'h (29), Rohellan (56), Groix (56),...).

Goéland leucophaea.

Si les observations des "Goélands argentés à pattes jaunes" se multiplient en Bretagne en période hivernale, très peu d'oiseaux ont été jusqu'alors signalés au sein de colonies de laridés pendant la nidification.

La première mention se rapportant à ces oiseaux concernait trois individus cantonnés ou appariés sur des flots de l'archipel d'Houat (56) le 28 et 29 avril 1980 (P. YESOU). (couple mixte avec goélands bruns). Par la suite R. MAHEO (comm.pers.) signale la présence d'oiseaux - mais sans preuve de reproduction - en un ou deux sites du golfe du Morbihan.

Les derniers cas en date proviennent encore du Morbihan et plus précisément de Belle-Ile. Le 4 avril, un adulte semble apparié à un goéland argenté à la pointe St Marc/Bangor et le 27 mai, un oiseau (de quatrième année) est cantonné dans la réserve de Koh-Kastell/Sauzon. Le partenaire éventuel n'est pas repéré.

Mouette tridactyle.

Le total des couples nichant sur les réserves fait apparaître une perte de l'ordre de 8,5% par rapport à 1984 (1315-1367 contre 1440-1483 en 1984).

Ceci est dû essentiellement à la poursuite du déclin des colonies du Cap Sizun (29) et de Koh-Kastell (56). Sur ce premier site, un retard dans l'installation des oiseaux, une production faible et une multiplication des cas de prédation accompagnent ce phénomène.

La prédation a été cette année le fait notoirement de corneilles noires. Sont également impliqués des choucas des tours, des renards, un ou plusieurs mustélidés et, à un degré moindre cette fois, le couple de grands corbeaux.

A Fréhel (22) et sur les roches de Camaret (29), la situation est stable. A Groix, la colonie de la réserve connaît un léger mieux.

En ne tenant pas compte de la colonie des Sept-Iles (22) dont l'effectif 1985 probablement réduit, ne nous est pas connu à ce jour, on peut situer la population bretonne aux alentours de 1600 couples. En effet, hors réserve, sur Groix, l'autre colonie comptait 25 couples et celle de la pointe du Raz (29) est passée à 101 couples (+ 80,4% en un an). Cette

colonie est clairement alimentée par celle de la réserve du Cap Sizun (présence de reproducteurs bagués auparavant à Goulien et contrôle de plusieurs oiseaux adultes ou immatures le même jour dans les deux colonies).

Sur Ouessant (29), bien que non recensée, celle de l'île Keller paraît en progression.

Globalement pour l'espèce, la tendance semble donc être au recul et ce depuis 1981. La stratégie de mobilité dont elle fait preuve en réponse possible à la prédation et au parasitisme ne fait, au mieux, que ralentir cette actuelle évolution.

Pour finir, il faut souligner la présence assidue de nombreux oiseaux sur Roc'h Nell/Ouessant durant le mois de septembre. Cette période peut surprendre car elle est tardive pour rencontrer à terre des mouettes tridactyles. Faut-il y voir cependant le signe d'une prochaine installation?

Sterne de Dougall.

Quatre réserves ont abrité en 1985 cette espèce, pour un total de 65-70 couples.

La Colombière (22)	2
Ile aux Dames (29)	20-25
Trevorc'h (29)	3
Enez Cros (29)	40

Ceci représente une chute d'environ 19% par rapport à l'effectif de 1984. Les pertes apparentes proviennent de l'île aux Moutons (29) (abandon de l'île) et de Trevoc'h (8 à 10 couples l'année passée).

Hors réserve, la reproduction d'un couple a été constatée en baie de Morlaix sur le Cerf (E.de KERGARIOU).

Aucune preuve de reproduction n'est parvenue du Trégor et ce d'autant plus que l'opération prévue de prospection conjointe S.E.P.N.B./AR VRAN

a été repoussée à 1986.

La surprise vient des marais de Guérande (44) où deux oiseaux paraissent cantonnés au sein d'une colonie de pierregarins courant juin (B.BARGAIN).

Concernant la production en jeunes, E. de KERGARIOU l'estime à un oiseau par couple sur l'île aux Dames. Sur Trevoc'h, Max JONIN constate l'absence des sternes début juillet^{et}, ceci laisse supposer un échec de la reproduction. Sur Enez cros, le nombre de jeunes élevés n'est pas quantifié. Au moins trois cadavres de poussins y sont collectés début juillet.

Sterne caugek.

Les sternes caugeks ont, d'une façon générale, utilisé les mêmes sites qu'en 1984 en récupérant semble-t-il une partie des effectifs "perdus" cette année là et en voyant surtout se réinstaller sur Trevoc'h (29) une colonie non négligeable (min. 138 couples).

Le total La Colombière - Baie de Morlaix - Trevoc'h - Four cros - Rivière d'Etel est de 1085 couples. Faut-il y rajouter les 150 couples présents sur Trielen (pontes effectuées) début mai mais qui désertent le site dès la fin du mois ? Certes de nombreuses sternes caugeks sont apparemment restées dans l'archipel sans se reproduire, mais de nettes augmentations ont été aussi enregistrées fin mai/début juin tant sur Trevoc'h que sur l'île aux Dames !

En dehors du réseau de réserves SEPNEB, aucune reproduction n'a été signalée sur des secteurs plus ou moins traditionnels en Loire-Atlantique (absence sur Pierre-Percée) et dans le golfe du Morbihan. Aux Glénan, 30 couples ont nidifié sur l'île aux Moutons.

Compte tenu de ces observations, on peut raisonnablement penser que la population bretonne se situait en 1985 aux alentours de 1300 couples.

Sur Trevoc'h, environ cent jeunes ont été élevés et sur l'île aux Dames, la production est jugée supérieure à un jeune par couple.

PARTIE VI : Bilan de l'éradication.

En 1985, huit sites ont été le cadre d'opérations d'éradication de goélands argentés. Les résultats sont succinctement analysés ci-après.

Deux réserves ont été pour la première fois intégrées à ce programme: les deux Ledenez de Balaneg (29) et l'île à Bacchus (56). Sur Moelez (29) l'éradication a été suspendue.

Compte tenu du fait que ce travail est mené sur des bases entièrement bénévoles, on peut considérer que la campagne 1985 a été satisfaisante même si aucun nouveau résultat très spectaculaire n'a été enregistré. Ainsi les sternes ne sont pas revenues sur Er Lannic (56) ou sont restées à un niveau très bas sur Pierre Percée (44).

La poursuite de la croissance des effectifs sur l'île aux Dames (29) et le sensible retour des caugeks sur Trevorc'h (29) constituent les éléments de satisfaction les plus tangibles.

Résultats généraux de l'éradication en 1985.

La Colombière: malgré l'éradication, d'une année sur l'autre, l'effectif de goélands argentés progresse.

Toutefois la situation reste favorable du fait notamment de la taille de la réserve et des facilités d'accès qui permettent des interventions ponctuelles pour éliminer tel ou tel oiseau survivant et particulièrement prédateur.

Baie de Morlaix: grâce au travail acharné de l'équipe locale, la pression est maintenue sur l'île aux Dames et autour des sites à macareux sur Rikard et Beglem.

Sur le premier site, il semble qu'une partie importante des oiseaux cantonnés en début de saison de reproduction ait déserté les lieux pendant l'éradication, ceci permettant finalement de rétablir une

situation jugée inquiétante à la veille de l'arrivée des sternes. En effet les 200 couples environ présents constituaient une reprise nette des effectifs de goélands argentés. Ceci illustre en tout cas l'importance de l'immigration en baie de Morlaix.

Trevorc'h: le constat formulé l'an passé peut être repris pour 1985. Le nombre de goélands a constitué de progresser (10,4%) et la colonisation de l'île n'est donc pas stoppée.

Ledenez Balaneg: Ledenez vras et Ledenez vihan sont deux annexes de Balaneg nouvellement intégrées dans le programme d'éradication. Historiquement, ces deux flots ont constitué le site principal de reproduction des sternes dans l'archipel de Molène. Leur configuration topographique (difficulté d'accès) devrait contribuer à la réussite du contrôle des populations de goélands.

Les premières opérations se sont avérées être très réussies puisque 249 goélands argentés ont été éliminés. La difficulté sera de maintenir la "pression" car, à l'image des flots de la baie de Morlaix, une baisse de densité dans la colonie sur ce site sera sûrement mise à profit par d'autres goélands argentés (jeunes reproducteurs en premier lieu) issus de colonies voisines saturées où les argentés ont à subir la concurrence spatiale des goélands bruns et la prédation croissante des goélands marins.

Rohellan :

Une seule opération a été réalisée. Son efficacité n'en demeure pas moins remarquable puisqu'un minimum de 234 goélands argentés a été éliminé. Elle aura par ailleurs permis de se rendre compte de la rapide croissance de l'effectif de la réserve après deux printemps sans véritable limitation.

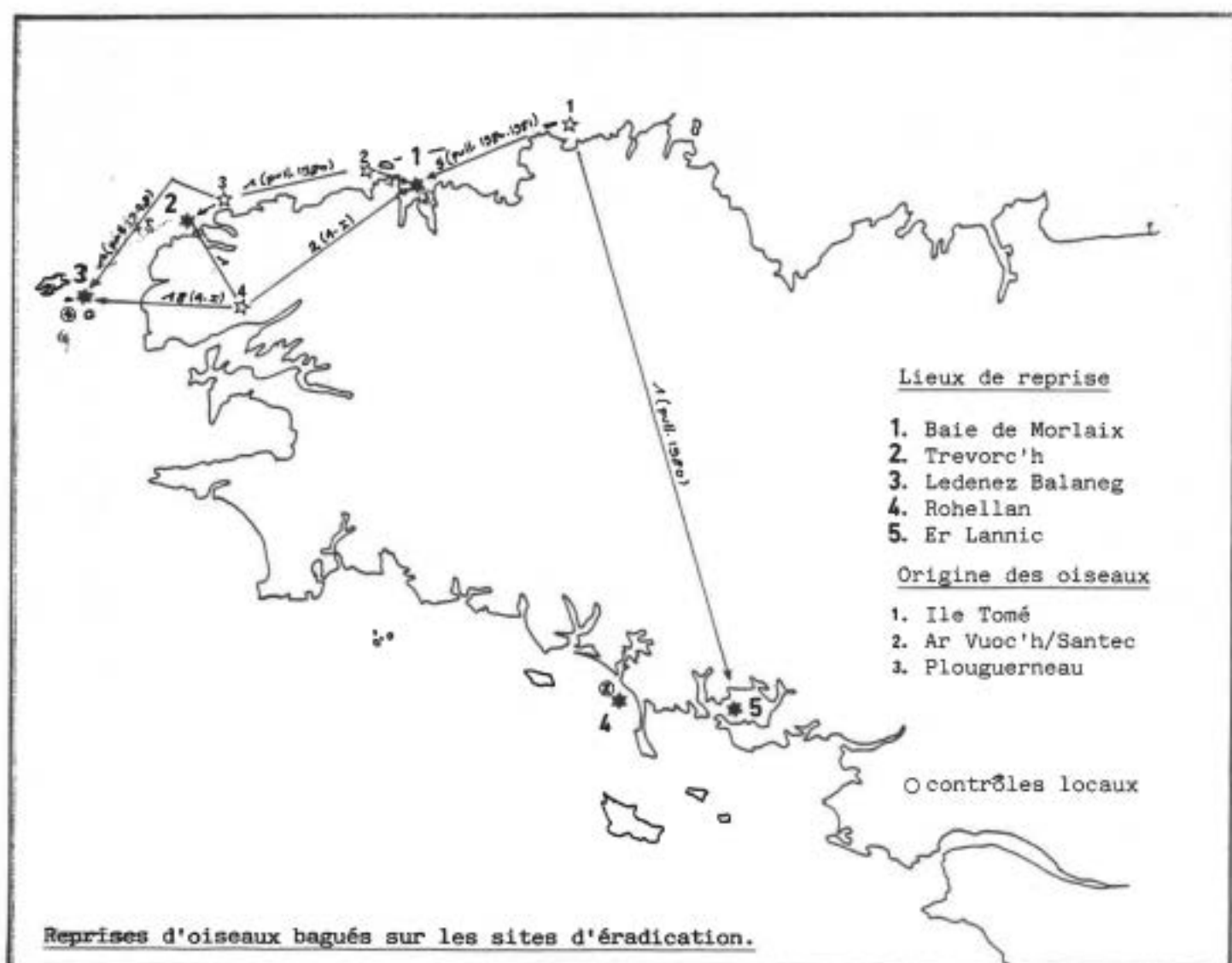
Er Lannic: Six opérations ont été menées. Elles ont permis la destruction de la moitié de l'effectif nicheur des goélands argentés. Ceci répond à l'objectif défini en 1984. Il reste à poursuivre le contrôle avec la même intensité.

Ile à Bacchus: autre site figurant pour la première fois dans ce programme . Assez bon succès puisqu'à la fin mai, seulement 10 nids étaient occupés.

Pierre percée: Le contrôle y est réduit du fait de la faiblesse des effectifs représentés. A poursuivre cependant, Pierre percée constituant un lieu de reproduction non négligeable pour les sternes certaines années.

Total des goélands argentés éliminés.

En 1985, 1042 individus ont été tués, soit un chiffre en augmentation sensible par rapport aux deux années passées. Ceci reflète la relance de l'éradication sur certaines réserves et est bien sûr aussi le résultat du démarrage des destructions sur deux nouveaux sites.



Date	Réserve	Nombre avant éradication	Nombre de cadavres	% détruit	Age des ind.récupérés					Nombre d'appâts	Taux d'efficacité
					+4	4	3	2	1		
1.5. 16.5	La Colombière (22) -	(16 c ?)	7 3 10							16 8	
du 26.4 au 20.6 (8 opérations)	Baie de Morlaix (29)										
	. Ile aux Dames	(200 c)	120	(30%)	74	25	17	3	1	634	0.19
	. Ile Rikard	95 c	67	35,3%	43	12	12			174	0.38
	. Beclem	380 c	138	18,2%	132	4	2			393	0.35
	Total		325								
2 et 3.5	Trevorc'h (29)	45 c	26	28,9%						(30)	(0.30)
27.4 11.5	Ledenez Balaneg (29)	120-130 c	115	44,2-47,9%	218	6	4			139	0.83
	-	115 c	134	58,3%						217	0.62
	Total		249								
19.6	Rohellan (56)	378-405 c	234	29-31%	230	3	1				
du 26.4 au 14.6 (6 opérations)	Er Lannic (56)	(+88c)	89	50,6%	(50)	(14)	(2)				
18 et 25.5	Ile à Bacchus (56)		107							186	0.58
16 et 30.6	Pierre Percée (44)	3 c	2	33,3%							

Bilan synthétique de l'éradication - 1985

PARTIE VII : Bilan botanique.

Certaines réserves de la S.E.P.N.B. ont été créées pour la qualité de leur biotope ou pour la protection d'espèces végétales menacées.

Cette partie de l'"Annuaire des réserves bretonnes et normandes" fait, de façon résumée, le point sur la gestion de ces sites.

TOURBIERE DE KERFONTAINE/ SERENT.

Gestion de la réserve : B. LANCELOT, M. BONNO, Section S.E.P.N.B. de Ploërmel.

L'année a été consacrée essentiellement aux travaux d'aménagement de la réserve pour son ouverture partielle au public.

Grâce au soutien matériel des services techniques de la commune de Sérénit, une aire de stationnement a été réalisée. Un panneau-vitrine d'information y a été scellé afin de présenter le site et d'en faciliter la visite de façon autonome.

Le sentier botanique, établi après la phase d'inventaire et de cartographie des groupements végétaux, a été tracé et balisé au moyen de piquets de chataigniers.

L'année 1986 verra donc ainsi se concrétiser la vocation pédagogique de la réserve de Kerfontaine.

Parallèlement se sont poursuivis des inventaires divers, notamment mycologique et entomologique.

STATION D'ORCHIDÉES DE LA FORÊT DE LA BAULE-ESCOUBLAC

Gestion de la réserve : F. BIORET, Section S.E.P.N.B. de Saint-Nazaire

La sécheresse du mois d'avril 1984 ne semble pas avoir eu d'incidence sur la station d'orchis homme-pendu (*Aceras anthropophorum*). Une vingtaine de pieds a fleuri dans la réserve.

La population semble en augmentation assez nette depuis deux ans : en effet, on compte actuellement une centaine de plants d'orchidées, contre à peine une trentaine en 1983. Plusieurs rosettes, limitées à deux feuilles de quelques centimètres de longueur, semblent correspondre à des individus récemment apparus.

Chaque pied a été localisé et numéroté : ainsi, le suivi de cette population va pouvoir être envisagé avec précision.

La litière d'aiguilles et de débris végétaux, ainsi que les jeunes plantules de ronces et d'ajonc d'Europe ont été partiellement éliminées.

Un inventaire exhaustif des végétaux vasculaires est en cours de réalisation.

PARTIE VIII : Liste des inventaires et recherches.

Inventaires botaniques.

- Réserve Naturelle de Vauville/50 par O. MANNEVILLE.

Inventaires d'invertébrés.

- Les Oligochètes terrestres de St Marcouf/50 par G. DEBOUT
- Les Orthoptères de la Réserve naturelle de Vauville/50 par O. MANNEVILLE.

Etudes ornithologiques.

- Biologie de la reproduction du grand cormoran à St Marcouf/50 par G. DEBOUT
- Biologie de la reproduction du fulmar à St Pierre du Mont/14 par B. LANG
- Evolution de la communauté des oiseaux nicheurs de La Dathée/14 : influence de l'évolution de la végétation et de la fréquentation humaine par J. COLLETTE

Participation à enquêtes et recherches.

- Participation à l'Atlas Européen des Oiseaux Nicheurs.

Inventaire botanique

- . Ile d'Yock (29) par Monsieur CAPITAIN (Botaniste/Faculté des Sciences-Brest).
- . Archipel de Molène (29) : poursuite de la cartographie des unités de végétation sur Trielen et Balaneg par F. BIORET.
Nouveaux relevés botaniques par Monsieur BOURNERIAS et poursuite de l'étude de l'impact des lapins et des goélands sur Banneg.
- . Cap Sizun (29) : cartographie des unités de végétation de la "petite réserve" exécutée par deux stagiaires du Lycée agricole de Suscinio/Morlaix.
- . Réserve Naturelle de Groix (56) : cartographie des unités de végétation par F.BIORET dans le cadre d'une étude pour l'Observatoire du changement des îles du Ponant.
- . Ile à Bacchus (56) : inventaire en cours par F. BIORET
- . Salines du Grand Bal (44) : -
- . Saline du Grand Quifistre (44) : -

Recherche parasitologique :

Prospection de C. GUIGUEN (Faculté de Médecine-Rennes) sur le Grand Chevreton (35) et Trevorc'h (29)

Inventaire entomologique :

Cap Sizun : premier inventaire des papillons de la réserve coordonné par L. GAGER.

Etudes ornithologiques :

- . Etude du comportement et des préférences alimentaires chez le Crabe à bec rouge sur le Cap Sizun par Y. LE DONGE.
- . Les programmes Cormoran Huppé (E. PASQUET aidé par E. de KERGARIOU pour la baie de Morlaix), Goéland brun et Goéland marin (J.C. LINARD) Goéland argenté (P. MIGOT) et Pétrel tempête se sont poursuivis. (Se référer éventuellement à l'Annuaire 1984).

- . Les études conjointes (J.Y. MONNAT/E. DANCHIN) sur les colonies de mouettes tridactyles du Cap Sizun ont connu de nouveaux développements, tant sur le plan de la dynamique de population que du comportement social.

Etudes mammalogiques :

- . Poursuite des recherches sur la présence, la répartition et la reproduction de la Loutre (L. LAFONTAINE), du Phoque gris et du Grand Dauphin (E. HUSSENOT, C.HILY et équipe de gestion) dans l'archipel de Molène.
- . La réserve de Bois-Joubert (44) a fait l'objet d'un premier inventaire des micromammifères (T.LODDE).

PARTIE IX : Travaux de restauration.

"Réhabilitation et stabilisation du cordon dunaire de la Réserve Naturelle de Vauville - Programme 1985 - Deuxième année".

Ce programme financé par la CEE, le Ministère de l'Environnement et le GONm a connu une seconde année de réalisations. De nombreux concours : habitants de Vauville, élus, administration, entreprises du Grand Chantier de la Hague, nous ont été précieux et ont permis de mener à bien cette deuxième tranche qui sera poursuivie en 1986. Outre les actions d'animation et de gardiennage, 3 actions plus spécifiques ont été menées cette année, sous la responsabilité de Chantal KAPPS, nouveau conservateur :

1 - entretien du sentier balisé et des brise-vent posés en 1984 ; entretien de la signalisation, réfection d'une partie de celle-ci, nettoyage de la réserve. Pour cela, outre le travail bénévole des adhérents du GONm, nous avons obtenu pendant deux mois (mai/juin) un TUC. Le concours des élèves de l'école primaire de Vauville nous a été précieux : après trois journées d'animation et de sensibilisation (12, 21 et 22 mars), les élèves ont participé à un chantier de plantation d'oyats le 28 mars. Monsieur le Maire de Vauville a apporté son aide à divers moments de l'année, en particulier pour la recherche d'un TUC.

2 - pose d'une clôture en haut de plage afin de contenir la surfréquentation estivale du cordon dunaire. Le chantier a eu lieu du 25 juillet au 4 août, plusieurs centaines de mètres de ronces et de ganivelles ont ainsi été posés. Cette première tranche de clôture sera complétée en 1986. Les ganivelles ont été posées en certains secteurs particulièrement touchés où des brise-vent doivent également être installés, afin de retenir le sable et d'entraver le processus de recul de la dune.

3 - fin septembre, un chantier mobilisant quatorze bulldozers, niveleuses et dix camions ! ont permis de combler les plus grands siffle-vent, remodelant en ces secteurs le profil de la dune ; ce chantier énorme sera suivi de plantations dans un avenir proche.

Avec les travaux prévus en 1986 et un gardiennage accru, le cordon dunaire de Vauville semble devoir être sauvé, et avec lui la mare, au moins à court et moyen terme. Après cela, nous nous tournerons vers la mare elle-même, dans le but de contrôler l'extension de la phragmitaie aux dépens du plan d'eau libre.

"Travaux d'aménagement de la Réserve du plan d'eau de la Vathée"

Pour la cinquième année consécutive, deux journées d'aménagement de la réserve ont eu lieu fin février et début septembre. Elles ont pour but de contrôler la sédimentation dans la queue de l'étang, de creuser des chenaux, de faire des îlots et de favoriser dans certains secteurs la croissance de la végétation ou de la contrôler dans d'autres. Ces deux journées atteignent, avec des moyens modestes, leurs objectifs et permettent peu à peu d'assurer aux oiseaux un secteur calme à l'abri des pêcheurs et des touristes.

SALINES DU GRAND QUIFISTRE
Loire-Atlantique

RESTAURATION ET GESTION DU SITE
1985

La restauration de la saline est achevée cette année.

La saline comprend trois ensembles :

- un ensemble de 16 oeillets, le premier restauré. Il a produit 4,5 à 5 T de sel en 1984 et 12 T en 1985
- un ensemble de 10 oeillets qui a commencé à produire cette année (1 T. de sel)
- un ensemble de 6 oeillets dont la remise en état vient de se terminer et qui produira en 1986

o
o o

La saline du Grand Quifistre, restaurée, a permis à un jeune paludier de conforter son installation sur le marais salant.

MARAIS DE FALGUEREC

Restauration et Gestion du Site

1985

I - TRAVAUX REALISES

- Renforcement et surélévation des "ponts" des anciennes salines
- Conception et réalisation d'un "îlot artificiel" pour favoriser la nidification de l'avocette
- Aménagements complémentaires pour le sentier de visite :
ponts busés sur les fossés, barrières à fermeture automatique, ouverture d'un sentier vers les mares.
- Travaux d'entretien sur clôture et poste d'observation
- Aménagement d'un nouveau poste d'observation sur la butte en bordure de l'aire de stationnement en limite du site (ganivelles, brande, rambarde)
- Installation d'un panneau d'information (en cours)

PARTIE X : Bilan de l'animation.

Une part importante des animations du GONm a lieu dans les réserves (environ 40% des animations menées en 1985). Cinq sites protégés sont concernés :

- Réserve du Cap de Carteret

Neuf journées d'animation-gardiennage (30 et 31 mars, 6, 7, 8, 13, 14, 20 et 21 avril). Environ 1100 personnes contactées, ce qui n'est pas mal compte tenu des mauvaises conditions météorologiques ayant régné la plupart des journées d'animation.

Le bilan, après cinq années d'animation, est largement positif sur ce site : le couple de grand corbeau a pu mener à bien ses nichées cinq années consécutives (sous réserve d'un éventuel dénichage cette année), et 10000 à 12000 personnes ont été sensibilisées aux problèmes de protection.

- Réserve naturelle de Vauville

Dix sept journées d'animation selon le programme désormais habituel (tous les dimanches de mai à août) : quatre sorties de deux heures environ par jour. La météo défavorable du début de saison n'a pas permis à cette époque d'accueillir un grand nombre de participants. Les animations se terminent souvent en chasse aux intrus installés dans la dune. Malgré tout, 319 personnes au total ont suivi les visites guidées, soit 50% personnes de plus que l'an dernier (avec une journée d'animation en moins).

De plus, des animations plus spécifiques ont été assurées : 4 journées avec les élèves de l'école primaire de Vauville, deux journées avec l'Office du Tourisme de la Manche (deux fois 60 personnes) dont une guidée par Monsieur le Maire de Vauville, et une soirée projection-débat destinée au Conseil Municipal de Vauville. Enfin, un gros effort d'information a été réalisé (voir en annexe publication, presse...)

- Réserve du Nez de Jobourg

Neuf journées (6, 7 et 8 avril, 25, 26 et 27 mai, du 11 au 14 juillet). Au total, environ 700 personnes ont pu observer du Nez de Voidries et à la lunette la réserve et ses cormorans huppés. Ce site est très favorable à l'initiation et à la sensibilisation du grand public à la nature et à sa protection.

- St Pierre du Mont

Quatre journées d'animation (du 17 au 21 juillet) ; échec : seulement 10 personnes !

- La Dathée

Vingt journées (deux par mois pendant l'année scolaire) ont eu lieu, rassemblant 5 à 10 participants, soit au total environ 150 personnes